© THE QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO
2001

REPRODUCED WITH PERMISSION

L'IMPRIMEUR DE LA REINE POUR L'ONTARIO

REPRODUIT AVEC PERMISSION

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel: (416) 362-5211
Toll free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Rapport du Groupe consultatif de la ministre sur les activités complémentaires

avril 2001

101-06075/

Advisory Group on the Provision of Co-instructional Activities

Room 737, 7th Floor
Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2
Tel.: 1-800-438-6440, (416) 325-6009
Facsimile: (416) 325-7247

Groupe consultatif de la ministre sur les activités complémentaires

Salle 737, 7e étage
Édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone : 1-800-438-6440, (416) 325-6009
Télécopieur : (416) 325-7247

Ontario

Le 6 avril 2001

L'honorable Janet Ecker
Ministre de l'Éducation
22e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2

Madame la Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre ci-joint le rapport final du Groupe consultatif de la ministre sur les activités complémentaires.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Doug Brown
Président

Ernie Checkeris

Cathy Cove

Colin Hood

Matthew Walker

Table des matières

1. Contexte de l'étude 3

1.1 L'importance des activités complémentaires 3

1.2 La situation actuelle en Ontario 4

1.3 Les objectifs du Groupe consultatif de la ministre 5

1.4 Le processus de consultation et de recherche 5

2. Ce que nous avons entendu 7

2.1 Les principales difficultés que pose la prestation des activités complémentaires 7

2.2 Comment certaines communautés scolaires réussissent à offrir des activités complémentaires 10

2.3 Comment la prestation des activités complémentaires est assurée dans trois autres ressorts 12

2.4 La participation communautaire aux activités complémentaires ... 13

3. Options et recommandations 14

3.1 Principes directeurs 14

3.2 Options envisagées 15

3.3 Recommandations 24

3.4 Autres questions clés 32

4. Conclusion 33

5. Liste des recommandations 34

Annexes

Annexe A : Notices biographiques des membres du Groupe consultatif de la ministre sur les activités complémentaires 36

Annexe B : Aperçu de la prestation d'activités complémentaires dans 21 conseils scolaires de district 38

Annexe C : Groupes partenaires de l'éducation consultés 46

Annexe D : Organisations et particuliers qui ont présenté un mémoire ou d'autres documents écrits 47

Annexe E : Bibliographie sommaire 52

1. Contexte de l'étude

1.1 L'importance des activités complémentaires

Au paragraphe 1(1) de la *Loi sur l'éducation*, les activités complémentaires sont définies de la façon suivante :

> « [...] activités qui ne consistent pas à dispenser l'enseignement et qui :
>
> a) soit soutiennent le fonctionnement des écoles;
>
> b) soit enrichissent l'expérience scolaire des élèves, que ce soit dans le cadre du programme d'enseignement ou en dehors de celui-ci;
>
> c) soit aident les élèves à atteindre leurs objectifs en matière de formation et leurs objectifs connexes.
>
> S'entend notamment d'activités liées aux activités sportives, artistiques et culturelles rattachées à l'école, aux rencontres entre parents et enseignants ou entre élèves et enseignants, aux lettres de recommandation pour les élèves, aux réunions du personnel et aux autres activités officielles de l'école [...]. »

Il ressort de l'expérience des éducatrices et des éducateurs partout en Amérique du Nord, et aussi des conclusions de nombreux travaux de recherche, que les activités complémentaires comme les sports et les arts font partie intégrante de l'éducation de l'élève et en constituent un élément essentiel. Les élèves qui participent à des activités complémentaires ont de plus nombreuses occasions et possibilités de développer leur caractère, leur capacité de raisonnement critique, leurs aptitudes sociales et leurs talents. Ils apprennent directement sur le terrain l'importance du travail d'équipe, des responsabilités, de l'engagement et de l'effort. Ces qualités sont recherchées par les employeurs et améliorent les chances des élèves de connaître le succès dans leur carrière.

L'élève qui participe à des activités complémentaires a moins de chances de présenter des comportements à risque, par exemple le décrochage, la maternité ou la paternité à l'adolescence, la délinquance, le tabagisme ou la consommation abusive de drogues ou d'alcool. La participation à de telles activités peut aussi contribuer à combattre le racisme en donnant aux élèves l'occasion d'établir des contacts positifs avec des élèves d'origines ethniques et raciales différentes (Klesse et D'Onofrio, 5 à 7).

Traditionnellement, en Ontario comme ailleurs, les enseignantes et les enseignants ont dirigé les activités complémentaires, convaincus que ces activités sont un élément important de l'éducation des élèves et du travail des enseignants.

1.2 La situation actuelle en Ontario

Ces dernières années, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants dans certains conseils scolaires de district de l'Ontario se sont retirés des activités complémentaires, cessant de les diriger et même d'y participer, ce geste étant une tactique de négociation destinée à influer sur l'issue des négociations collectives. À l'heure actuelle, la plupart des conseils de l'Ontario n'offrent pas à leurs élèves un éventail complet d'activités complémentaires. En juin 2000, le gouvernement a présenté la *Loi sur la responsabilité en éducation* (projet de loi 74), qui comporte des dispositions sur les responsabilités des conseils scolaires, la limitation de l'effectif moyen d'une classe et les tâches d'enseignement minimales des enseignantes et des enseignants dans les écoles secondaires. Après la présentation du projet de loi 74, le niveau des activités complémentaires a baissé dans la plupart des écoles. Dans certaines, les activités complémentaires ont même disparu complètement. Tous les conseils scolaires et toutes les écoles signalent que la qualité des activités complémentaires qui sont offertes a considérablement diminué.

Les syndicats d'enseignantes et d'enseignants considèrent que la participation du personnel enseignant à des activités comme les rencontres avec les parents, l'aide supplémentaire offerte aux élèves et la présence aux réunions du personnel et aux cérémonies de remise des diplômes est bénévole. En conséquence, les enseignantes et les enseignants se sont retirés de ces activités, de même que des activités sportives et culturelles complémentaires.

La situation se dégrade dans l'ensemble de la province, même dans les rares écoles qui ont réussi jusqu'ici à maintenir les activités complémentaires à leurs niveaux traditionnels. Les directrices et les directeurs de ces écoles nous ont dit qu'ils ne croient pas pouvoir continuer à le faire au cours de la prochaine année scolaire. En fait, toutes les personnes avec qui nous avons eu des entretiens ont exprimé un sentiment d'extrême urgence pour la résolution de ce problème.

Les enseignantes et les enseignants nous ont dit qu'ils veulent participer aux activités complémentaires pour établir de solides relations avec leurs élèves, ce qui rend leur travail plus gratifiant. Comme un enseignant qui compte 22 ans d'expérience nous l'a dit : « Les écoles qui n'offrent aucune activité parascolaire deviennent des établissements stériles où le personnel enseignant et les élèves peuvent seulement donner et recevoir de l'enseignement sans pouvoir établir de relations humaines enrichissantes. »

Partout en Ontario, les élèves sont privés d'une partie importante de leur expérience éducative et leurs parents et eux-mêmes veulent que la situation soit réglée rapidement.

1.3 Les objectifs du Groupe consultatif de la ministre

En janvier 2001, la ministre de l'Éducation a créé notre Groupe consultatif sur les activités complémentaires, composé de cinq membres et chargé de « veiller à ce que tous les élèves aient en Ontario un accès continu à une gamme complète d'activités complémentaires ». On trouvera à l'annexe A du présent document des notes biographiques sur les cinq membres du Groupe consultatif.

On nous a demandé de présenter un rapport, à la mi-mars 2001, sur les questions suivantes :

1. les façons dont des communautés scolaires réussissent actuellement à offrir des activités complémentaires en Ontario;
2. les modèles de prestation des activités complémentaires dans d'autres provinces et pays qui pourraient être envisagés en Ontario;
3. les changements recommandés aux niveaux local, régional et provincial pour que le niveau habituel de prestation des activités complémentaires soit conforme aux objectifs suivants :
   - que tous les élèves de la province aient accès à un large éventail d'activités complémentaires qui leur procurent une expérience scolaire équilibrée;
   - que les bénévoles et les groupes communautaires contribuent à l'organisation de ces activités;
   - que les activités complémentaires ne servent pas de monnaie d'échange dans le cadre des négociations collectives.

En tant que membres du conseil consultatif, nous avons décidé dès le début de nos travaux de nous concentrer sur les besoins des *élèves*, et c'est d'abord et avant tout en gardant à l'esprit leurs besoins que nous formulons nos recommandations à la ministre.

1.4 Le processus de consultation et de recherche

Nous avons visité 21 conseils scolaires de district en Ontario. Ces rencontres ont été organisées par les bureaux de district du ministère de l'Éducation, et réunissaient des élèves, des parents, des conseillères et des conseillers scolaires, des enseignantes et des enseignants, des représentants syndicaux du personnel enseignant, des membres de l'exécutif d'associations sportives, des directrices et des directeurs d'école et des membres du personnel administratif des conseils scolaires. On trouvera à l'annexe B une liste des conseils scolaires visités et un sommaire de leur situation actuelle en matière d'activités complémentaires.

Outre la consultation des conseils scolaires de district, nous avons invité 25 organisations anglophones et francophones du monde de l'éducation à nous présenter des mémoires écrits. Ces organisations représentent des élèves, des parents, des syndicats d'enseignantes et d'enseignants, des conseillères et des conseillers scolaires, des directrices et des directeurs d'école et des membres du personnel administratif des conseils scolaires. On trouvera à l'annexe C une liste de ces organisations.

Nous avons également rencontré des représentants du monde de l'éducation du Québec, du Manitoba et de Rochester, dans l'État de New York, pour savoir comment ils assurent la prestation des activités complémentaires. Nous avons aussi passé en revue d'autres mémoires écrits qui nous ont été remis par d'autres parties intéressées. L'annexe D donne une liste de toutes les organisations et de tous les particuliers qui nous ont remis des mémoires écrits.

Nous avons également fait une recherche de la documentation publiée et examiné des articles sur la prestation des activités complémentaires qui avaient été présentés à l'occasion d'une conférence organisée durant l'hiver 2000 à l'Université de Toronto. L'annexe E contient une bibliographie sommaire.

2. Ce que nous avons entendu

La présente partie du rapport décrit ce que nous avons entendu au cours de nos consultations et ce que nos recherches nous ont appris. Elle ne reflète pas nécessairement ce que nous pensons de la situation actuelle, mais plutôt les opinions et les convictions des personnes que nous avons consultées.

2.1 Les principales difficultés que pose la prestation des activités complémentaires

Les représentants des conseils scolaires de district et les autres partenaires de l'éducation que nous avons rencontrés ont relevé trois questions clés qui font obstacle à la capacité des systèmes d'éducation de l'Ontario de fournir des activités complémentaires : le respect, le temps et les ressources.

Le respect

Un grand nombre des personnes et des groupes qui ont participé à notre consultation croient qu'en Ontario le travail des enseignantes et des enseignants n'est pas considéré à sa juste valeur et que la profession d'enseignant n'est pas respectée. Cette perception d'un manque de respect, nous a-t-on dit, cause chez les enseignantes et les enseignants une absence de motivation, une faible estime de soi, un niveau élevé de stress et un manque d'empressement à participer à des activités complémentaires.

Beaucoup de groupes nous ont dit que le retrait de la profession enseignante des activités complémentaires a aggravé le problème et a entraîné un déclin encore plus prononcé du respect du public envers les enseignantes et les enseignants. Nombreux sont les élèves, les parents et les membres du personnel administratif des conseils scolaires qui ont exprimé leur conviction que les enseignantes et les enseignants ne devraient pas utiliser comme outil de négociation cette forme de retrait de services.

Les enseignantes et les enseignants nous ont confié que le manque de respect nuit à leur capacité de mettre en œuvre, de façon positive et efficace, la série de changements rapides introduits au cours des dernières années par le gouvernement : nouveau curriculum, nouveaux bulletins et administration de tests provinciaux aux élèves. Les élèves, les parents et les administratrices et administrateurs des conseils que nous avons entendus semblent partager cette conviction.

Quelques enseignantes et enseignants qui ont choisi de continuer à participer aux activités complémentaires, en dépit des contraintes de temps et de ressources décrites ci-dessous, ont rapporté que leurs collègues syndiqués leur « rendent la vie dure » à cause de leur participation. Dans certains cas, ils disaient subir de fortes pressions qui leur causaient un stress supplémentaire.

Tous les partenaires de l'éducation que nous avons entendus ont dit que le peu d'estime voué aux enseignantes et aux enseignants est aujourd'hui un problème critique dans le monde de l'enseignement en Ontario. De nombreux intervenants ont laissé entendre que même si la ministre de l'Éducation résout la question des activités complémentaires, l'éducation en Ontario continuera d'être chancelante tant qu'on ne se sera pas attaqué à ce que l'on a qualifié de « cause profonde » du malaise dans le monde de l'éducation, c'est-à-dire le peu d'estime et de respect envers la profession enseignante.

Le temps

« Tous mes programmes complémentaires sont opérationnels cette année, mais je ne serai pas en mesure de les maintenir au cours des prochaines années à moins que l'on ne règle la question du temps. »
(Un directeur d'école)

En 1997, l'Assemblée législative a adopté la *Loi sur l'amélioration de la qualité de l'éducation* (projet de loi 160), qui a opéré une refonte du système d'éducation de l'Ontario, créant un nouveau système de conseils scolaires de district, un financement centralisé pour l'éducation élémentaire et secondaire et de nouvelles normes pour l'effectif moyen d'une classe et le nombre d'heures d'enseignement. La loi a entraîné d'importants changements à la charge de travail et à l'horaire du personnel enseignant du palier secondaire, se traduisant notamment par une augmentation du nombre d'heures d'enseignement, mais elle a causé peu de changements à la structure de la journée de travail dans les écoles élémentaires. On nous a indiqué que c'est en partie la raison pour laquelle les activités complémentaires continuent de fonctionner au niveau habituel dans la plupart des écoles élémentaires, tandis qu'elles sont considérablement réduites dans les écoles secondaires.

Les enseignantes et les enseignants nous ont dit qu'ils aiment le nouveau curriculum et qu'ils travaillent dur pour le mettre en œuvre, ainsi que les autres changements introduits ces dernières années par le gouvernement, mais qu'ils trouvent ce travail très stressant. Ils disent que ces changements ont été introduits rapidement et qu'ils exigent énormément de temps de préparation. Or, compte tenu de l'augmentation du nombre d'heures d'enseignement en classe, les enseignantes et les enseignants disposent de moins de temps de préparation.

Le personnel enseignant et les directrices et directeurs d'école ont également fait part d'autres problèmes mettant en cause le manque de temps qui, d'après eux, nuisent à la capacité des enseignantes et des enseignants de participer aux activités complémentaires :

- Les enseignantes et les enseignants qui ont de jeunes enfants estiment qu'ils ne peuvent participer aux activités complémentaires et en plus s'occuper de leur famille, planifier leurs cours, corriger les travaux des élèves et se concentrer sur le perfectionnement professionnel nécessaire pour mettre en œuvre les changements exigés par le ministère.

- Les enseignantes et les enseignants expérimentés font remarquer qu'ils ont maintenant moins de temps pour encadrer les nouveaux enseignants; or c'est par ce mentorat que la plupart des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants sont amenés à s'occuper d'activités complémentaires.
- Les enseignantes et les enseignants qui travaillent pour des conseils scolaires catholiques sont engagés dans diverses activités complémentaires dans le domaine de la justice sociale et d'autres valeurs catholiques, ce qui nécessite du temps additionnel qui s'ajoute aux heures consacrées aux activités complémentaires régulières.
- Traditionnellement, les conseils scolaires de langue française ont offert davantage d'activités complémentaires que les conseils scolaires de langue anglaise, parce qu'ils jugent important de donner aux élèves l'occasion de participer à des activités dans un cadre francophone, afin d'aider à préserver la langue et la culture françaises.

On nous a dit que toutes ces contraintes de temps créent un niveau élevé de stress dans la profession enseignante, en particulier au palier secondaire. Les représentants des conseils scolaires ont déclaré que les enseignantes et les enseignants font plus de réclamations au titre de l'invalidité de longue durée et du régime de remboursement des médicaments, qu'ils s'absentent davantage et qu'ils recourent plus souvent aux programmes d'aide aux employés.

Le nouveau curriculum des écoles secondaires contient peu de demi-cours. À cause de cela, et pour réduire le nombre d'enseignantes et d'enseignants du secondaire qui enseignent quatre cours par jour dans les écoles à système semestriel, beaucoup de conseils scolaires et d'écoles ont chargé deux enseignantes ou enseignants de se partager l'enseignement de cours avec crédit complet. Ainsi, chacun enseigne trois classes et demie et peut disposer du demi-cours restant pour la préparation et la correction. Les élèves nous ont dit qu'ils trouvent ce système perturbateur. Nous avons aussi appris qu'en conséquence de l'application de ce système un certain nombre d'enseignantes et d'enseignants se retrouvent à enseigner des matières qui ne correspondent pas à leur domaine de compétence, pratique peu judicieuse sur le plan pédagogique.

Les ressources

Il n'y a pas d'enveloppe particulière (poste budgétaire) dans la formule de financement du ministère de l'Éducation pour les activités complémentaires; les conseils scolaires doivent les financer à même leurs budgets de fonctionnement généraux. Les activités complémentaires doivent donc rivaliser avec d'autres programmes des conseils pour l'obtention de ressources financières.

La formule de financement prévoit cependant des enveloppes pour des postes qui sont liés à la prestation d'activités complémentaires, tels le transport et les enseignants suppléants, mais le financement disponible pour ces catégories est

souvent insuffisant pour payer le coût des activités complémentaires. Par exemple, beaucoup de conseils scolaires signalent les situations suivantes :

- Leur budget de transport ne couvre pas toujours les frais de déplacement des équipes sportives et le coût d'autres activités complémentaires.
- Pour réduire les coûts, les conseils scolaires réduisent le nombre des autobus scolaires tardifs desservant leurs écoles ou les annulent, ce qui veut dire que les élèves qui dépendent des autobus scolaires pour rentrer chez eux ne peuvent pas participer aux activités complémentaires qui ont lieu après les heures de classe.
- Les conseils trouvent difficile d'assumer le coût de location de plus en plus élevé des installations de loisirs communautaires (p. ex., le temps de glace dans les patinoires locales).
- Les conseils scolaires n'ont pas toujours suffisamment d'argent pour payer des suppléants pour remplacer les enseignantes et les enseignants qui doivent participer à des activités complémentaires à l'extérieur de l'école pendant la journée. En pareil cas, il peut arriver qu'une équipe ou un groupe de l'école soit dans l'impossibilité de participer à un événement organisé à l'extérieur de l'école.

2.2 Comment certaines communautés scolaires réussissent à offrir des activités complémentaires

Des 21 conseils scolaires de district que nous avons visités, seulement deux – les conseils scolaires catholiques de district de Simcoe Muskoka et de Huron-Supérieur – disent qu'ils réussissent à maintenir un niveau quasi traditionnel d'activités complémentaires. Dans les autres conseils scolaires, certaines écoles y parviennent, mais pas l'ensemble du conseil scolaire.

De façon générale, lorsque les niveaux d'activités complémentaires sont encore élevés, on remarque que certains ou la totalité des facteurs suivants sont présents :

- Les conseillères et les conseillers scolaires, la directrice ou le directeur de l'éducation, les cadres supérieurs et les directrices et les directeurs d'école sont respectés par le personnel enseignant du conseil scolaire. Ces groupes ont d'excellentes relations et la communication est bonne.
- Les problèmes syndicaux sont rares, sinon inexistants.
- Les enseignantes et les enseignants se sentent appréciés par leur conseil scolaire.
- La directrice ou le directeur de l'éducation a travaillé dur pour établir de bonnes relations avec les représentants des syndicats d'enseignantes et d'enseignants.
- Les représentants du syndicat local des enseignantes et des enseignants ne tiennent pas obstinément à ce que les membres du personnel enseignant se retirent de la participation aux activités complémentaires (p. ex., ils n'exercent pas de pression sur celles et ceux qui choisissent de continuer à participer à ces activités).

- Les conseils scolaires ont embauché ou désigné des coordonnatrices ou des coordonnateurs d'activités qui sont chargés d'aider les enseignantes et les enseignants à organiser des activités complémentaires.
- Les conseils scolaires ont prévu des suppléants qui remplacent les enseignantes et les enseignants réguliers pendant un certain nombre de jours pour faciliter leur participation aux activités complémentaires.
- Les conseils scolaires et les écoles ont fait la promotion active d'une culture qui encourage et valorise le bénévolat effectué par des parents et d'autres membres de la collectivité.

La détermination des cadres supérieurs des conseils scolaires et des directrices et des directeurs d'école à maintenir un niveau quasi traditionnel d'activités complémentaires semble être un facteur clé de la réussite des efforts en ce sens. On nous a toutefois mis en garde : compte tenu du climat actuel en matière de relations de travail dans le monde de l'éducation, il se peut que les conseils aient quelques difficultés à maintenir en place de façon durable bon nombre des facteurs ci-dessus. Les directrices et les directeurs des écoles où il existe actuellement un niveau élevé d'activités complémentaires nous ont dit qu'ils ne croient pas pouvoir conserver ces niveaux au cours de la prochaine année scolaire.

Lorsque des coordonnatrices ou des coordonnateurs d'activités sont en place, ils font la liaison entre le conseil scolaire et le personnel administratif et enseignant de l'école, les conseils d'école, les élèves, la collectivité, les parents et les entreprises partenaires. Les coordonnatrices et coordonnateurs d'activités sont aussi chargés d'organiser des campagnes de financement pour les activités complémentaires. Tous les fonds, tous les systèmes et toutes les ressources d'un conseil scolaire ou d'une école qui sont consacrés aux activités complémentaires relèvent de la coordonnatrice ou du coordonnateur et il faut passer par elle ou par lui pour y avoir accès. Les conseils scolaires où il existe un tel poste ont exprimé leur conviction que la présence d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur améliore l'efficacité globale de leurs activités complémentaires.

Certains conseils ont une coordonnatrice ou un coordonnateur des activités pour l'ensemble du système, tandis que d'autres en partagent une ou un avec les conseils scolaires coïncidents. Ces personnes peuvent appartenir au personnel enseignant ou non enseignant (p. ex., des administrateurs sportifs professionnels). Dans certains cas, comme au conseil scolaire de district de la région de Waterloo, chaque école a une coordonnatrice ou un coordonnateur des activités, qui sont des enseignantes ou des enseignants auxquels on a accordé du temps pour leur permettre de s'acquitter de cette responsabilité additionnelle.

2.3 Comment la prestation des activités complémentaires est assurée dans trois autres ressorts

Nous avons examiné des modèles de prestation d'activités complémentaires dans un certain nombre d'autres ressorts, au Canada et à l'étranger, en passant en revue des mémoires écrits et des travaux de recherche publiés à ce sujet.

Nous avons aussi rencontré des représentants du monde de l'éducation du Québec, du Manitoba et de Rochester, dans l'État de New York, qui nous ont décrit la façon dont leurs administrations scolaires s'y prennent pour faciliter la participation du personnel enseignant aux activités complémentaires. Nous signalons que, dans chacun de ces ressorts, les enseignantes et les enseignants participent aux activités complémentaires pendant leur journée de travail réglementaire.

Québec

Au Québec, on favorise la participation volontaire des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires de diverses façons, qui sont prescrites par les politiques des commissions scolaires, par des arrangements pris localement au niveau de l'école ou par les conventions collectives. La méthode préférée est la politique adoptée par la commission scolaire. Les moyens utilisés sont les suivants : donner des congés compensatoires aux enseignantes et aux enseignants, tenir compte de leur participation aux activités complémentaires dans l'établissement de leur charge de travail ou encore les payer pour leur participation à ces activités.

À ce jour, les enseignantes et les enseignants du Québec n'ont pas utilisé comme tactique de négociation le retrait de leur participation aux activités complémentaires.

Manitoba

Au Manitoba, on favorise la participation volontaire des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires en leur donnant des congés compensatoires (jusqu'à cinq jours), en les payant pour leur participation aux activités complémentaires ou par une combinaison des deux. Les décisions en matière de compensation sont prises localement.

Un tribunal du Manitoba a déterminé que, puisque les enseignantes et les enseignants ont traditionnellement consacré de leur temps et de leur énergie à des activités complémentaires, ces activités sont devenues partie intégrante du travail d'une enseignante ou d'un enseignant. Cette décision n'a pas encore fait l'objet d'une révision judiciaire.

Rochester, État de New York

À Rochester, le personnel enseignant est payé pour participer aux activités complémentaires. Des échelles de salaire et des critères sont établis pour diverses activités complémentaires, et les enseignantes et les enseignants négocient des contrats avec les directrices et les directeurs d'école pour leur participation à ces activités. Cette participation est volontaire jusqu'au moment où ils signent un contrat. Une fois que le contrat est signé, ils ne peuvent plus retirer leurs services.

2.4 La participation communautaire aux activités complémentaires

Nous avons remarqué que dans l'ensemble de la province, les gens tiennent énormément à la participation des parents et de bénévoles de la collectivité aux activités complémentaires. Nous avons également entendu de nombreuses personnes faire l'éloge de ceux qui s'occupent bénévolement d'activités complémentaires et vanter l'importance de leur contribution. Il nous apparaît clairement que, partout dans la province, on apprécie beaucoup l'aide apportée par les bénévoles à la prestation des activités complémentaires. Certains conseils scolaires recrutent activement des bénévoles et élaborent des politiques régissant leur utilisation dans le cadre d'activités complémentaires.

« Nous croyons que c'est comme partenaires des enseignantes et des enseignants que les parents peuvent le mieux servir et qu'ils devraient intervenir dans un rôle de soutien ou de complément. » (Ontario Federation of Home and School Associations)

Nous avons également constaté que les gens sont généralement d'accord pour dire que la contribution des parents et des bénévoles de la collectivité devrait *renforcer ou compléter* le leadership du personnel enseignant dans la prestation des activités complémentaires.

Aucun des groupes que nous avons entendus n'appuyait l'idée voulant que des groupes communautaires ou de bénévoles prennent l'initiative des activités complémentaires ou se chargent complètement de leur prestation.

« Aucun programme ne semble viable, dans le cadre d'un programme scolaire, si ce sont des bénévoles qui s'en occupent en totalité ou en majorité. » (Ontario Association of Supervisors of Physical and Health Education)

Les préoccupations suivantes ont été exprimées quant à la possibilité que des groupes communautaires ou des bénévoles soient les seuls fournisseurs des activités complémentaires :

- La sécurité des élèves pourrait être compromise.
- Les valeurs éducatives ne seraient pas nécessairement renforcées.
- Les élèves n'auraient pas tous des possibilités égales de participer, à cause des différences géographiques et démographiques d'un bout à l'autre de la province.
- Les liens qui se forment entre les enseignantes, les enseignants et les élèves grâce à leur participation commune à des activités complémentaires manqueraient.
- L'éventail des activités offertes serait réduit, parce que l'offre des programmes dépendrait de la disponibilité des bénévoles.

Sur ce dernier point, la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario nous a signalé que, durant l'année scolaire 1999-2000, on comptait 24 000 entraîneurs dans les écoles de l'Ontario. Environ 18 500 d'entre eux étaient des enseignantes et des enseignants, 2 000 étaient des élèves et 2 500 étaient des bénévoles de la collectivité. Remplacer 18 500 entraîneurs-enseignants par des bénévoles serait une tâche énorme, sans parler de la difficulté de trouver des bénévoles pour remplacer les enseignantes et les enseignants dans d'autres activités complémentaires.

Presque tous les groupes que nous avons entendus recommandaient fortement que les enseignantes et les enseignants continuent de jouer un rôle primordial dans les activités complémentaires et que la contribution précieuse des parents et des bénévoles vienne compléter le travail du personnel enseignant.

3. Options et recommandations

3.1 Principes directeurs

Les membres du groupe consultatif conviennent que toute solution au problème des activités complémentaires, pour être efficace et durable, doit être conforme aux neuf principes suivants. Nous en sommes venus à ces principes à l'issue de nos consultations étendues auprès de tous les partenaires de l'éducation dans l'ensemble de l'Ontario.

1. Toute solution doit être axée sur les élèves.
2. La participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires doit être volontaire.
3. Les enseignantes et les enseignants sont les personnes les mieux placées, du fait de leur formation et de leurs connaissances, pour diriger les activités complémentaires.
4. Il y a lieu d'encourager des bénévoles de la collectivité ayant reçu une formation à compléter le travail des enseignantes et des enseignants.
5. Les solutions envisagées doivent être applicables à la fois au palier élémentaire et au palier secondaire.
6. Les solutions doivent répondre aux besoins particuliers des communautés catholiques et francophones et de celles des Premières Nations.
7. Les solutions doivent être acceptables sur le plan pédagogique.
8. Les solutions doivent donner à tous les élèves de l'Ontario des possibilités égales de participer aux activités complémentaires.
9. Les solutions doivent permettre une certaine souplesse locale à l'intérieur d'un cadre provincial.

Nous avons gardé à l'esprit ces principes en considérant les options possibles et en rédigeant nos recommandations. Nous avons également gardé à l'esprit une observation que de très nombreux partenaires de l'éducation nous ont faite pendant nos consultations : aucune solution à la question des activités complémentaires ne pourra être appliquée de façon durable si elle ne résout pas de façon satisfaisante les problèmes clés que sont le respect, les contraintes de temps et les ressources.

3.2 Options envisagées

À la lumière de nos consultations auprès des partenaires de l'éducation en Ontario et de nos recherches sur les modèles de prestation des activités complémentaires dans d'autres ressorts, nous avons déterminé six options pour résoudre la crise des activités complémentaires en Ontario. En définitive, nous avons constaté qu'aucune de ces options, à elle seule, n'offrait une solution à long terme respectant tous nos principes directeurs, mais nous les énumérons ici pour indiquer l'éventail de mesures que nous avons envisagées ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients.

Option 1 : Ne rien faire

Le maintien du statu quo est toujours une option.

Avantage

- Aucun coût additionnel.

Inconvénients

- Maintient inchangée « l'atmosphère empoisonnée », pour reprendre les termes de la Commission d'amélioration de l'éducation, qui caractérise les relations patronales-syndicales dans le monde de l'éducation dans notre province. (Commission d'amélioration de l'éducation, *La voie de l'avenir – V : Rapport sur l'amélioration du rendement des élèves*, page 5.) Le public aura le sentiment que le gouvernement n'a pas répondu aux attentes de la collectivité.
- Ne donne pas aux élèves de l'Ontario des possibilités égales de participer à ces activités. À l'heure actuelle, les conseils scolaires et les écoles offrent différents niveaux d'activités complémentaires. Nos consultations indiquent qu'à mesure que le temps passe, à chaque semestre, le niveau de participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires baisse dans toutes les écoles et dans tous les conseils scolaires. À un moment donné, la plupart des élèves n'auront plus accès à la moindre activité complémentaire.
- Laisse aux syndicats d'enseignantes et d'enseignants la possibilité d'utiliser comme monnaie d'échange dans leurs négociations le retrait de leurs services pour les activités complémentaires.
- Risque de déboucher sur une situation où les enseignantes et les enseignants qui participent aux activités complémentaires deviendront de rares exceptions, au lieu d'être la norme.
- Risque de faire perdre la précieuse contribution des bénévoles communautaires, puisqu'il est possible que l'on n'offre plus aucune activité complémentaire.
- Encourage la mise en place de modèles différents de prestation, dont beaucoup ne seront pas dans l'intérêt supérieur des élèves.

Il est clair que cette option ne respecte pas les principes directeurs que nous avons énoncés et n'offre pas de solution efficace et durable.

Option 2 : Prestation communautaire des activités complémentaires pour les élèves

Selon cette option, la collectivité assumerait l'entière responsabilité de la prestation et de la gestion de nombreuses activités complémentaires. Des organisations provinciales (comme l'Ontario Basketball Association) et les services municipaux des parcs et des loisirs prendraient l'initiative. Les enseignantes et les enseignants ne participeraient plus aux activités, à moins de s'engager dans les organisations provinciales ou municipales.

Avantages

- Pourrait réussir à conserver certaines activités complémentaires dans certaines communautés scolaires.
- Peut offrir des leaders qualifiés pour diriger les activités complémentaires, car certaines organisations communautaires comptent des spécialistes parmi leur personnel ou les personnes qui leur sont associées.
- Élimine la possibilité d'utiliser comme outil de négociation le retrait des services relativement aux activités complémentaires offertes par des groupes communautaires.

Inconvénients

- Réduit l'éventail des activités complémentaires offertes. Premièrement, les fournisseurs communautaires ne peuvent pas se charger des rencontres entre parents et enseignants ni fournir une aide scolaire aux élèves. Deuxièmement, beaucoup d'activités seraient perdues parce que les bénévoles ou les groupes communautaires ne sont disponibles que pour les activités les plus en vue, par exemple le football ou l'art dramatique.
- Ne donne pas à tous les élèves de l'Ontario des possibilités égales de participer aux activités complémentaires. Les différences géographiques et démographiques entre les collectivités de l'Ontario entraîneraient des écarts dans la variété et la qualité des programmes offerts. Par exemple, les localités petites ou éloignées peuvent avoir moins d'organisations communautaires capables de se charger d'activités complémentaires. Dans certaines localités, les parents peuvent être moins en mesure de faire du bénévolat à cause de différences culturelles, de leur niveau de revenu ou de problèmes d'accessibilité.
- Élimine la possibilité pour les enseignantes, les enseignants et les élèves de former des liens résultant de leur participation aux activités complémentaires dirigées par le personnel enseignant.
- Réduit considérablement ou peut même éliminer la possibilité que des valeurs éducatives et des liens avec le curriculum soient intégrés dans la prestation des activités complémentaires, puisque le personnel enseignant n'y participerait pas.
- Peut entraîner la perte de certaines traditions (p. ex., des équipes scolaires de longue date).
- Peut être difficile de trouver des bénévoles pour entraîner des équipes ou diriger des activités à des moments qui conviennent aux élèves.

- Augmenterait probablement le coût assumé par le gouvernement, car il pourrait être nécessaire d'injecter de l'argent dans les activités dirigées par des organisations communautaires, par exemple par l'intermédiaire du ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs.
- Exigerait un filtrage minutieux des bénévoles pour garantir la sécurité des élèves, ce qui serait coûteux. De toute manière, le niveau de confiance des parents envers les compétences des bénévoles serait peut-être quand même faible.

Cette option ne respecte pas nos principes directeurs. Elle pourrait peut-être offrir quelques possibilités dans certaines collectivités, mais nous sommes particulièrement inquiets de l'inégalité des chances qui en résulterait en raison des différences démographiques et géographiques.

Comme nous l'avons signalé dans la partie 2 ci-dessus, tous les partenaires de l'éducation que nous avons entendus exprimaient de sérieuses réserves au sujet de la prise en charge des activités complémentaires par des bénévoles de la collectivité. Parmi les craintes exprimées figuraient bon nombre des désavantages que nous avons énumérés.

Nous croyons qu'à l'avenir les conseils scolaires et les organisations communautaires collaboreront à la prestation des activités complémentaires afin de maximiser les ressources et de réduire le dédoublement des services. Une telle collaboration renforcera les activités complémentaires et nous l'encourageons fortement. Le soutien communautaire des activités complémentaires est utile et souhaitable. Nous croyons toutefois, et cette conviction est partagée par les partenaires de l'éducation que nous avons consultés, que la prestation communautaire des activités complémentaires, sans le leadership des enseignantes et des enseignants, n'est pas une option pédagogiquement valable ou viable.

Option 3 : Payer les enseignantes et les enseignants pour qu'ils s'occupent des activités complémentaires

Dans le cadre de cette option, les conseils scolaires élaboreraient des critères d'emploi et des échelles salariales pour diverses activités complémentaires. Des enseignantes et des enseignants seraient « embauchés » pour diriger des activités et ils signeraient des contrats énonçant clairement leurs responsabilités.

Avantages

- Garantit un leadership solide pour les activités complémentaires, car les enseignantes et les enseignants seraient tenus de respecter les critères d'emploi pour être « embauchés ».
- Élimine la possibilité que les enseignantes et les enseignants utilisent le retrait de leurs services des activités complémentaires comme tactique de négociation, puisqu'ils seraient tenus par contrat d'assurer la prestation de ces services.
- Permet la souplesse du programme sur le plan local.
- Offre une solution durable (à long terme).
- Répond aux besoins des élèves.

Inconvénients

- N'a pas l'appui du personnel enseignant, des élèves ni d'aucun autre groupe que nous avons rencontré.
- Augmente les coûts pour le gouvernement.
- Peut créer des inégalités entre les enseignantes et les enseignants du palier élémentaire, où il y a moins d'activités complémentaires, et ceux du palier secondaire, où les activités complémentaires sont nombreuses.
- Contribue à faire disparaître l'esprit d'entraide et la bonne volonté qui caractérisent le bénévolat.
- Peut déboucher sur des valeurs faussées (p. ex., les entraîneurs sportifs pourraient se fixer pour but de « gagner à tout prix »).
- Ne contribue nullement à résoudre les problèmes de la charge de travail des enseignantes et des enseignants et des contraintes de temps.

Cette option ne respecte pas un nombre suffisant de nos principes directeurs pour que nous en fassions la recommandation.

Option 4 : Améliorer les activités complémentaires à l'égard des domaines clés : respect, temps, ressources, participation communautaire

Le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district et les écoles collaboreraient en vue d'améliorer les aspects clés du système actuel. À la suite des améliorations apportées, les enseignantes et les enseignants seraient plus enclins à participer aux activités complémentaires et auraient davantage de temps pour le faire; les conseils scolaires et les écoles auraient plus de ressources à consacrer aux activités complémentaires; et les bénévoles de la collectivité seraient encouragés à appuyer les enseignantes et les enseignants qui dirigeraient ces activités.

Nous passons en revue les avantages et les inconvénients de chacun des quatre aspects susmentionnés, puis nous faisons une récapitulation des avantages et des inconvénients.

Le respect

Pour rehausser le niveau de respect et d'appréciation du public envers la profession enseignante, le ministère de l'Éducation prendrait les mesures suivantes :

- abroger les articles non promulgués de la *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation* (projet de loi 74) qui visent à rendre obligatoire la participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires en faisant de celles-ci une partie intégrante de leurs tâches;
- élaborer, en partenariat avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et avec les syndicats d'enseignantes et d'enseignants une campagne de promotion de la profession enseignante;
- créer des programmes de prix et de récompenses provinciaux pour reconnaître la participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires.

Avantage

- Reconnaît publiquement et promeut la valeur de la profession enseignante.

Inconvénient

- Nécessite des fonds additionnels du gouvernement pour financer la campagne de promotion et les programmes de prix et de récompenses.

Le temps

Accorder aux enseignantes et aux enseignants davantage de temps pour participer aux activités complémentaires :

- le ministère de l'Éducation rétablirait un certain nombre de journées pédagogiques pour le personnel enseignant;
- le ministère de l'Éducation augmenterait le nombre de demi-cours offerts aux élèves, dont certains pourraient comprendre des activités qui sont actuellement considérées complémentaires (p. ex., le travail consacré au conseil des élèves ou à l'album-souvenir de l'école);
- la mise en œuvre de cette dernière mesure permettrait aux conseils scolaires d'être mieux en mesure d'affecter une seule personne à l'enseignement d'un cours avec crédit complet, mettant ainsi fin à la pratique actuelle de partager cette responsabilité entre deux enseignantes et enseignants (comme nous l'avons souligné plus tôt, cette pratique a fait en sorte que des enseignantes et des enseignants donnent parfois des cours qui ne correspondent pas à leur domaine de compétence, ce qui est peu judicieux sur le plan pédagogique);
- les conseils scolaires et les écoles seraient encouragés à réorganiser le jour de classe ou l'année scolaire pour faire en sorte que les enseignantes et les enseignants aient du temps pour la préparation de cours et la correction pendant leur journée de travail à l'école.

Avantages

- Pourrait permettre de réduire légèrement la charge de travail du personnel enseignant.
- Donne aux membres du personnel enseignant, chaque jour, pendant leur journée de travail à l'école, du temps garanti pour la préparation de cours et la correction; en libérant ainsi du temps après les heures de classe, les enseignantes et les enseignants pourraient être encouragés à participer aux activités complémentaires.
- Résout le problème des personnes qui se partagent l'enseignement de cours avec crédit complet, ce qui les oblige souvent, comme nous l'avons dit, à enseigner des matières qui ne correspondent pas à leur domaine de compétence.
- Offre aux élèves un plus grand éventail de cours optionnels, par exemple dans le domaine des arts, de la musique et de l'éducation physique, et aussi, potentiellement, des demi-cours pour des activités comme le travail consacré à l'album-souvenir de l'école, etc.
- Peut se révéler avantageux pour les enseignantes et les enseignants des conseils scolaires de langue française, qui ont souvent beaucoup d'activités complémentaires, et pour ceux des conseils scolaires catholiques, qui ont des crédits obligatoires en plus des cours de base.

Inconvénient

- Oblige les conseils scolaires à embaucher un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants afin de permettre au personnel enseignant de disposer de plus de temps de préparation de cours et de correction, entraînant ainsi des dépenses supplémentaires pour le gouvernement.

Les ressources

Pour garantir que des fonds suffisants soient affectés à la prestation des activités complémentaires, le ministère de l'Éducation établirait dans la formule de financement de l'éducation une enveloppe distincte (poste budgétaire) pour le coût des activités complémentaires, par exemple pour payer les coordonnatrices et les coordonnateurs d'activités des conseils scolaires et des écoles, le transport ainsi que les enseignantes et les enseignants suppléants. Ces fonds serviraient exclusivement aux activités complémentaires et ne pourraient pas être affectés à d'autres postes budgétaires des conseils scolaires et des écoles.

Avantages

- Donne aux conseils scolaires des ressources pour assurer la prestation des activités complémentaires.
- Fait ressortir l'importance des activités complémentaires qui seraient financées à même une enveloppe budgétaire distincte.

Inconvénient

- Entraîne des dépenses supplémentaires pour le gouvernement.

La participation communautaire

Les bénévoles de la collectivité continueraient de jouer un rôle important dans la prestation des activités complémentaires en offrant un soutien aux enseignantes et aux enseignants qui dirigeraient les activités. Les conseils d'école et chacun de leurs membres joueraient aussi un rôle très actif, puisque le nouveau règlement adopté par le gouvernement exige que les conseils scolaires et les écoles consultent les conseils d'école sur tout un éventail de questions. Pour appuyer les bénévoles communautaires, le ministère de l'Éducation établirait des normes de formation aux bénévoles et les conseils scolaires de district ou des organisations provinciales dispenseraient des programmes de formation des bénévoles. Pour garantir que l'on réponde aux besoins pédagogiques des élèves, des représentants des élèves et des parents seraient membres de comités provinciaux et locaux qui s'occuperaient des activités complémentaires.

Avantages

- Permet aux collectivités de continuer à jouer un rôle et appuie les bénévoles communautaires.
- Peut encourager les citoyens à faire du bénévolat en plus grand nombre, grâce à la formation offerte.
- Garantit un niveau élevé de soutien, grâce à la formation des bénévoles.

Inconvénient

- Exige des fonds pour les programmes de formation, augmentant ainsi les dépenses gouvernementales.

Dans l'ensemble, l'intervention sur les quatre fronts (respect, temps, ressources et participation communautaire) présente globalement les avantages et les inconvénients suivants :

Avantages globaux

- Offre un certain soutien au personnel enseignant et aux conseils scolaires pour faciliter la participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires.
- Donne aux élèves de plus nombreuses occasions d'obtenir des crédits dans des domaines optionnels.
- Offre une certaine souplesse locale à l'intérieur de normes provinciales.

Inconvénients globaux

- Ne résout pas complètement les problèmes de temps et de charge de travail auxquels les enseignantes et les enseignants doivent faire face et, par conséquent, pourrait ne pas ramener à leur niveau traditionnel la participation du personnel enseignant aux activités complémentaires.
- N'éliminera pas nécessairement l'utilisation comme outil de négociation du retrait des activités complémentaires.
- Résulte en une augmentation des coûts pour le gouvernement.

Cette option à elle seule ne permettrait pas de résoudre la crise des activités complémentaires, surtout puisqu'elle ne résout pas les questions clés que sont les contraintes de temps et la charge de travail. Elle présente toutefois des pistes de solutions pour plusieurs des difficultés qui caractérisent le dossier des activités complémentaires.

Option 5 : Déterminer les activités qui devraient être considérées comme faisant partie des tâches obligatoires d'une enseignante ou d'un enseignant, pour garantir que tous les élèves de l'Ontario ont accès à une expérience éducative complète et bien équilibrée

Le ministère de l'Éducation, les associations de conseillères et de conseillers scolaires et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants travailleraient ensemble pour répondre aux questions suivantes : quelles sont les attentes de la profession enseignante en ce qui a trait au travail de ses membres, à la fois durant la journée de travail à l'école et pendant le reste du temps? Quelles activités devraient être considérées volontaires? Lesquelles devraient être considérées obligatoires?

Cet examen pourrait déboucher sur une refonte des définitions des tâches en matière d'enseignement et d'activités complémentaires. Certaines activités qui sont maintenant considérées volontaires, comme le fait d'offrir une aide supplémentaire aux élèves, les rencontres entre enseignants et parents et la présence aux cérémonies de remise des diplômes, pourraient être désormais considérées

obligatoires. Les enseignantes et les enseignants ne pourraient pas utiliser le retrait des tâches obligatoires comme tactique de négociation avant d'être légalement en mesure de faire la grève.

Avantages

- Précise clairement à la collectivité ce que l'on attend des enseignantes et des enseignants.
- Jette les bases d'une solution à long terme en utilisant un processus coopératif pour en arriver à de nouvelles définitions.
- Crée un climat plus sain en matière de relations de travail en éducation, le public constatant que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants et le gouvernement collaborent.
- Établit un cadre de responsabilité clair pour la tâche de l'enseignante ou de l'enseignant, permettant d'en faire la mesure et l'évaluation.
- Garantit que les élèves auront accès aux activités complémentaires qui sont jugées essentielles à leur expérience éducative, en éliminant la possibilité que les enseignantes et les enseignants se retirent de certaines activités comme tactique de négociation avant de pouvoir faire la grève légalement.

Inconvénients

- Soulève des difficultés importantes pour obtenir de toutes les parties qu'elles se mettent d'accord sur ce qui constitue les tâches obligatoires de l'enseignante ou de l'enseignant.
- Peut nécessiter l'embauchage d'enseignantes et d'enseignants supplémentaires, ce qui entraînerait des coûts additionnels pour le gouvernement.

En dépit du fait qu'il serait très difficile d'obtenir de toutes les parties qu'elles se mettent d'accord sur ce qui constitue les tâches obligatoires d'une enseignante ou d'un enseignant, cette option constitue un élément essentiel d'une solution efficace à la crise actuelle (sans être une solution à elle seule). Nous croyons que, tant que l'on n'aura pas réexaminé et redéfini les tâches du personnel enseignant, on ne pourra trouver aucune solution satisfaisante à la crise des activités complémentaires. En l'absence d'une entente claire sur la définition des responsabilités obligatoires du personnel enseignant en ce qui a trait aux activités complémentaires, il continuera d'y avoir ambiguïté quant à ce qui est volontaire et ce qui ne l'est pas. Il continuera donc d'y avoir aussi ambiguïté sur les activités desquelles les enseignantes et les enseignants peuvent se retirer comme outil de négociation avant d'être légalement en mesure de faire la grève.

Une définition claire des tâches obligatoires de l'enseignante ou de l'enseignant ferait beaucoup pour instaurer l'harmonie, la stabilité et la réconciliation dans le système d'éducation. Surtout, une définition claire garantira que les élèves auront accès à des activités complémentaires que tous les groupes d'intervenants jugent essentielles à leur expérience éducative.

Option 6 : Créditer la participation du personnel enseignant aux activités complémentaires

Pour encourager les enseignantes et les enseignants à se porter volontaires pour des activités complémentaires, les conseils scolaires prendraient en compte de tels services rendus en établissant la charge de travail des enseignantes et des enseignants. Par exemple, les conseils scolaires pourraient établir une sorte d'équivalence de crédit entre certaines activités complémentaires et l'enseignement d'un cours, et les activités en question feraient alors partie intégrante de la charge de travail assignée à l'enseignante ou à l'enseignant et deviendraient donc une responsabilité contractuelle. La décision de participer aux activités complémentaires demeurerait volontaire, mais une fois qu'un enseignant aurait pris la décision de participer à de telles activités et se serait vu créditer le temps prévu pour cette participation, il ne pourrait plus s'en servir comme monnaie d'échange dans les négociations et s'en retirer avant d'être en mesure de faire la grève légalement.

Avantages

- Résout les problèmes de charge de travail et de contrainte de temps, donnant ainsi aux enseignantes et aux enseignants davantage de temps pour participer aux activités complémentaires.
- Pourrait rétablir au niveau traditionnel la participation du personnel enseignant aux activités complémentaires.
- Offre à tous les élèves de l'Ontario des chances égales de participer aux activités complémentaires.
- Offre une solution durable aux problèmes actuels.
- Élimine toute possibilité pour les enseignantes et les enseignants d'utiliser le retrait de certaines activités complémentaires comme outil de négociation.
- Offre une certaine souplesse locale, en ce sens que les conseils scolaires pourraient déterminer, tout en respectant les lignes directrices provinciales, les activités qui recevraient un crédit équivalent à celui d'un cours enseigné.

Inconvénients

- Nécessite un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants au moment même où il y a pénurie d'enseignants.
- Augmente les coûts pour le gouvernement puisqu'il faut augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants.
- Soulève d'importantes difficultés pour dégager un consensus quant aux activités qui seraient reconnues comme faisant partie intégrante de la charge de travail de l'enseignante ou de l'enseignant, surtout en l'absence de définition claire des tâches obligatoires de l'enseignante ou de l'enseignant.

Cette option pourrait aussi contribuer à mettre en place une solution efficace et durable, car elle répond à nos principes directeurs. Pour qu'elle fonctionne, il faudrait toutefois que l'on définisse clairement les activités qui font partie des tâches obligatoires de l'enseignante ou de l'enseignant.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

3.3 Recommandations

Notre premier principe directeur, à savoir que toute solution doit être d'abord et avant tout axée sur les élèves, était, comme nous l'avons dit plus haut dans le présent rapport, notre préoccupation primordiale quand nous avons élaboré les recommandations suivantes. Notre plus grand espoir est que le présent rapport et les recommandations qu'il renferme serviront bien l'intérêt supérieur des élèves.

Nos recommandations sont fondées sur nos consultations auprès de 21 conseils scolaires de district et de 25 groupes partenaires de l'éducation, nos recherches sur divers modèles nationaux et internationaux de prestation des activités complémentaires, et notre étude des mémoires écrits remis par 87 groupes et particuliers intéressés.

Tous les groupes entendus et toutes les sources consultées nous ont appris que les questions du respect, du temps et des ressources sont essentielles au succès de la prestation des activités complémentaires. Tous les groupes nous ont dit que la prestation des activités complémentaires doit demeurer volontaire. Ils nous ont également mentionné que les bénévoles de la collectivité doivent compléter le travail du personnel enseignant, qui doit demeurer le chef de file dans la prestation des activités complémentaires. Aucun groupe n'appuie l'idée que des bénévoles de la collectivité prennent complètement en charge la prestation des activités complémentaires.

Les options 4, 5 et 6 ont toutes un certain mérite. Chacune offre une solution partielle aux problèmes des activités complémentaires en Ontario, mais aucune ne constitue une solution à elle seule. Prises ensemble, ces options présentent toutefois une solution réalisable et durable qui pourrait servir les élèves efficacement, tout en respectant nos principes directeurs et en réglant les problèmes clés que sont le manque de respect, les contraintes de temps et de ressources et la participation communautaire.

Les recommandations 1 et 2 sont vitales si l'on veut mettre en place une solution durable au problème des activités complémentaires en Ontario. Il faudra du temps pour les mettre en œuvre, mais nous croyons que, si elles ne le sont pas, aucune autre mesure ne pourra déboucher sur une solution viable ou durable.

Recommandation 1 :

Que le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants se mettent à la tâche, immédiatement et en collaboration, pour définir les tâches et les responsabilités professionnelles du personnel enseignant.

Les attentes varient quant à ce qui constitue le travail d'une enseignante ou d'un enseignant. Il nous apparaît clairement que, avant de mettre en œuvre tout autre élément de solution pour régler le problème des activités complémentaires, il faut définir ce travail, en précisant clairement quelles sont les tâches obligatoires et quelles sont les tâches volontaires. Ces définitions ne peuvent pas être

3.3 Recommandations

Notre premier principe directeur, à savoir que toute solution doit être d'abord et avant tout axée sur les élèves, était, comme nous l'avons dit plus haut dans le présent rapport, notre préoccupation primordiale quand nous avons élaboré les recommandations suivantes. Notre plus grand espoir est que le présent rapport et les recommandations qu'il renferme serviront bien l'intérêt supérieur des élèves.

Nos recommandations sont fondées sur nos consultations auprès de 21 conseils scolaires de district et de 25 groupes partenaires de l'éducation, nos recherches sur divers modèles nationaux et internationaux de prestation des activités complémentaires, et notre étude des mémoires écrits remis par 87 groupes et particuliers intéressés.

Tous les groupes entendus et toutes les sources consultées nous ont appris que les questions du respect, du temps et des ressources sont essentielles au succès de la prestation des activités complémentaires. Tous les groupes nous ont dit que la prestation des activités complémentaires doit demeurer volontaire. Ils nous ont également mentionné que les bénévoles de la collectivité doivent compléter le travail du personnel enseignant, qui doit demeurer le chef de file dans la prestation des activités complémentaires. Aucun groupe n'appuie l'idée que des bénévoles de la collectivité prennent complètement en charge la prestation des activités complémentaires.

Les options 4, 5 et 6 ont toutes un certain mérite. Chacune offre une solution partielle aux problèmes des activités complémentaires en Ontario, mais aucune ne constitue une solution à elle seule. Prises ensemble, ces options présentent toutefois une solution réalisable et durable qui pourrait servir les élèves efficacement, tout en respectant nos principes directeurs et en réglant les problèmes clés que sont le manque de respect, les contraintes de temps et de ressources et la participation communautaire.

Les recommandations 1 et 2 sont vitales si l'on veut mettre en place une solution durable au problème des activités complémentaires en Ontario. Il faudra du temps pour les mettre en œuvre, mais nous croyons que, si elles ne le sont pas, aucune autre mesure ne pourra déboucher sur une solution viable ou durable.

Recommandation 1 :

Que le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants se mettent à la tâche, immédiatement et en collaboration, pour définir les tâches et les responsabilités professionnelles du personnel enseignant.

Les attentes varient quant à ce qui constitue le travail d'une enseignante ou d'un enseignant. Il nous apparaît clairement que, avant de mettre en œuvre tout autre élément de solution pour régler le problème des activités complémentaires, il faut définir ce travail, en précisant clairement quelles sont les tâches obligatoires et quelles sont les tâches volontaires. Ces définitions ne peuvent pas être

établies unilatéralement. Toutes les parties doivent parvenir à un consensus sur cette question vitale. *Nous croyons que, si cette première recommandation n'est pas mise en œuvre, aucune des quatre autres recommandations ne pourra déboucher sur une solution durable.*

Nous encourageons fortement toutes les parties à prendre en compte les responsabilités et les tâches suivantes pour définir le travail d'une enseignante ou d'un enseignant :

- fournir une aide supplémentaire aux élèves
- faire les entrevues parents-enseignants
- participer aux « journées portes ouvertes » à l'école
- assister à la remise des diplômes
- assister aux réunions du personnel
- assurer la direction de l'élaboration du curriculum
- écrire des lettres d'appui aux élèves qui présentent une demande d'admission à des collèges et à des universités et pour l'obtention de bourses
- encadrer les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants
- rédiger les bulletins scolaires à temps et en détail, conformément aux exigences

Recommandation 2 :

Que les écoles et les conseils scolaires reconnaissent, en établissant la charge de travail des enseignantes et des enseignants d'écoles secondaires, que ceux-ci ont besoin de temps pour participer aux activités complémentaires.

La préparation de cours, la correction et le perfectionnement professionnel ont tous lieu après l'école, réduisant d'autant le temps que les enseignantes et les enseignants peuvent consacrer aux activités complémentaires. La charge de travail qui leur est assignée doit leur laisser suffisamment de temps pour se porter volontaire pour des activités complémentaires.

Tous les partenaires de l'éducation que nous avons rencontrés nous ont dit que le temps doit faire partie de la solution. Dans les autres ressorts que nous avons étudiés, les autorités considèrent le temps nécessaire pour participer à des activités complémentaires comme faisant partie intégrante de leurs modèles de prestation de ces activités. Historiquement, les systèmes scolaires en Ontario et ailleurs au Canada ont reconnu que les enseignantes et les enseignants ont besoin de temps pour participer aux activités complémentaires.

Ce temps pourrait leur être accordé de diverses manières.

Par exemple, les enseignantes et les enseignants pourraient recevoir un crédit équivalant à une demi-période d'enseignement pour leur participation à des activités complémentaires. Selon ce modèle, la définition du temps consacré à l'enseignement serait élargie de manière à inclure diverses activités qui pourraient donner lieu à des crédits (c.-à-d. qu'elles deviendraient l'équivalent de temps

établies unilatéralement. Toutes les parties doivent parvenir à un consensus sur cette question vitale. *Nous croyons que, si cette première recommandation n'est pas mise en œuvre, aucune des quatre autres recommandations ne pourra déboucher sur une solution durable.*

Nous encourageons fortement toutes les parties à prendre en compte les responsabilités et les tâches suivantes pour définir le travail d'une enseignante ou d'un enseignant :

- fournir une aide supplémentaire aux élèves
- faire les entrevues parents-enseignants
- participer aux « journées portes ouvertes » à l'école
- assister à la remise des diplômes
- assister aux réunions du personnel
- assurer la direction de l'élaboration du curriculum
- écrire des lettres d'appui aux élèves qui présentent une demande d'admission à des collèges et à des universités et pour l'obtention de bourses
- encadrer les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignants
- rédiger les bulletins scolaires à temps et en détail, conformément aux exigences

Recommandation 2 :

Que les écoles et les conseils scolaires reconnaissent, en établissant la charge de travail des enseignantes et des enseignants d'écoles secondaires, que ceux-ci ont besoin de temps pour participer aux activités complémentaires.

La préparation de cours, la correction et le perfectionnement professionnel ont tous lieu après l'école, réduisant d'autant le temps que les enseignantes et les enseignants peuvent consacrer aux activités complémentaires. La charge de travail qui leur est assignée doit leur laisser suffisamment de temps pour se porter volontaire pour des activités complémentaires.

Tous les partenaires de l'éducation que nous avons rencontrés nous ont dit que le temps doit faire partie de la solution. Dans les autres ressorts que nous avons étudiés, les autorités considèrent le temps nécessaire pour participer à des activités complémentaires comme faisant partie intégrante de leurs modèles de prestation de ces activités. Historiquement, les systèmes scolaires en Ontario et ailleurs au Canada ont reconnu que les enseignantes et les enseignants ont besoin de temps pour participer aux activités complémentaires.

Ce temps pourrait leur être accordé de diverses manières.

Par exemple, les enseignantes et les enseignants pourraient recevoir un crédit équivalant à une demi-période d'enseignement pour leur participation à des activités complémentaires. Selon ce modèle, la définition du temps consacré à l'enseignement serait élargie de manière à inclure diverses activités qui pourraient donner lieu à des crédits (c.-à-d. qu'elles deviendraient l'équivalent de temps

consacré à l'enseignement). La charge de travail moyenne de l'enseignante ou de l'enseignant ne changerait pas et demeurerait de 6,67 périodes sur 8, qui est le niveau imposé par la province. Les enseignantes et les enseignants qui participent à des activités complémentaires recevraient un crédit pouvant atteindre une demi-période dont il serait tenu compte dans le calcul de leur charge de travail, tandis que ceux qui ne participent à aucune activité complémentaire seraient tenus d'enseigner la totalité des 6,67 périodes.

Dans un tel modèle, un vaste éventail d'activités définies pourraient être considérées pour l'obtention de crédits. Le ministère de l'Éducation établirait, dans des lignes directrices, les critères permettant d'établir les activités complémentaires qui seraient jugées essentielles aux résultats souhaités par la province en matière d'éducation et qui pourraient par conséquent donner lieu à des crédits. Les conseils scolaires de district élaboreraient leurs propres programmes d'activités complémentaires en s'inspirant des lignes directrices ministérielles. Les directrices et les directeurs d'école tiendraient compte des compétences et des spécialités des enseignantes et des enseignants et des besoins de la collectivité en affectant des activités complémentaires à des enseignantes et à des enseignants. Les conseils d'école auraient leur mot à dire dans les décisions prises localement.

Une variante du modèle ci-dessus verrait la formule de financement de l'éducation modifiée pour y inclure une nouvelle catégorie d'activités complémentaires, ce qui ajouterait une enseignante ou un enseignant à plein temps pour chaque tranche de 25 enseignantes et enseignants à plein temps au palier secondaire. Les écoles pourraient donc compter sur une enseignante ou un enseignant supplémentaire au moment d'établir leur horaire et pourraient alors compenser les enseignantes et les enseignants qui participent à des activités complémentaires, leur permettant d'enseigner 6,17 périodes sur 8, au lieu des 6,67 réglementaires.

Selon ce modèle, les directrices et les directeurs d'école consulteraient les conseils d'école sur la meilleure façon d'attribuer les demi-cours restants de manière à permettre la mise en place d'un programme étoffé d'activités complémentaires. Les enseignantes et les enseignants qui se portent volontaires pour participer à des activités complémentaires signeraient un mini-contrat touchant leur participation à ces activités, et ils remettraient à la directrice ou au directeur d'école et au conseil d'école, dans le cadre de leur contrat, un document décrivant la façon dont ils comptent s'y prendre pour mener à bien leurs activités complémentaires.

Il pourrait exister beaucoup d'autres solutions du même genre.

Nous répétons : à moins que la recommandation 1 ne soit mise en œuvre – c'est-à-dire à moins que le travail de l'enseignante ou de l'enseignant ne soit défini et que tous les groupes sachent bien clairement quelles tâches sont obligatoires et lesquelles sont volontaires –, la recommandation 2 ne débouchera pas sur une solution viable ou durable.

Une fois que le travail de l'enseignante ou de l'enseignant est défini, le fait de reconnaître le temps consacré aux activités complémentaires dans sa charge de travail éliminerait toute possibilité de retrait de ces activités comme tactique de négociation. Les activités volontaires faisant l'objet d'un crédit deviendraient partie intégrante de la charge de travail prescrite d'une enseignante ou d'un enseignant et ne pourraient donc pas faire l'objet d'un retrait sélectif de services. La décision de participer aux activités complémentaires serait volontaire, mais, une fois la décision prise et le temps crédité, la décision deviendrait contractuelle. *Par conséquent, la mise en œuvre des recommandations 1 et 2 éliminerait la possibilité d'utiliser les activités complémentaires comme tactique de négociation.*

Les recommandations 2 et 3 devraient être mises en œuvre ensemble, car elles visent toutes les deux à donner aux membres du personnel enseignant davantage de temps pour leur permettre de participer aux activités complémentaires – la recommandation 2 au palier secondaire et la recommandation 3 au palier élémentaire.

Recommandation 3 :

Que le ministère de l'Éducation fournisse un financement au palier élémentaire pour la surveillance du repas du midi, afin que les enseignantes et enseignants de l'élémentaire aient plus de temps pour se porter volontaires pour les activités internes; et que les conseils scolaires envisagent le recours à des bénévoles pour assumer les fonctions de surveillance du repas du midi.

La plupart des enfants qui fréquentent l'école élémentaire restent à l'école pour prendre leur repas du midi, et la surveillance de la salle où se prennent les repas est donc essentielle. La plupart des activités internes à l'école élémentaire ont également lieu à l'heure du midi. Quand les enseignantes et les enseignants sont chargés de surveiller le repas des enfants, il leur est impossible de participer à des activités internes, ce qui serait une utilisation plus judicieuse de leur temps.

Les recommandations 4 à 7 peuvent et devraient être mises en œuvre immédiatement. Bien qu'elles ne constituent pas en elles-mêmes une solution durable, ce sont des mesures à court terme qui permettront d'améliorer la situation actuelle.

Recommandation 4 :

Que la participation aux activités complémentaires demeure volontaire pour les enseignantes et les enseignants, et que le ministère de l'Éducation retire les articles non promulgués de la *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation* (projet de loi 74), qui visent à faire des activités complémentaires une responsabilité obligatoire des enseignantes et des enseignants.

Nous avons sillonné l'Ontario de long en large et *tous* les groupes que nous avons entendus nous ont dit que la participation aux activités complémentaires devrait être volontaire de la part des enseignantes et des enseignants. Les gens croient qu'il ne serait pas possible de rendre obligatoire la participation du personnel enseignant aux activités complémentaires et que cela ne permettrait pas

de répondre aux besoins des élèves en matière de programmes complémentaires. Les gens croient également qu'une telle mesure diminuerait l'esprit d'entraide et de bénévolat qui est un élément tellement positif de notre culture.

Recommandation 5 :

Que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants reconnaissent l'incidence négative de leur geste sur les élèves quand ils envisagent de se retirer des activités complémentaires comme tactique de négociation.

L'absence d'accès aux activités complémentaires nuit aux élèves en les privant d'expériences éducatives importantes comme celles que nous avons énumérées à la partie 1.1 du présent rapport : ces activités permettent aux élèves de forger leur caractère, d'améliorer leur capacité de raisonnement, d'acquérir des aptitudes sociales, de cultiver leurs talents, et sont l'occasion d'apprendre concrètement l'importance du travail en équipe, des responsabilités, de l'engagement et de l'effort. Bien que les élèves ne soient pas partie au conflit actuel dans le monde de l'éducation, ils n'en sont pas moins les victimes, et leurs perspectives d'avenir pourraient être diminuées par l'absence d'accès à des expériences de vie enrichissantes dans le cadre d'activités complémentaires.

La plupart des élèves et des parents que nous avons entendus sont convaincus que le retrait actuel du personnel enseignant dans ce domaine n'est pas « professionnel » de sa part. Beaucoup de ceux qui ont participé aux consultations ont dit croire que la situation actuelle contribue au déclin encore plus prononcé du niveau de respect déjà médiocre du public envers la profession enseignante.

Les enseignantes et les enseignants eux-mêmes nous ont dit avoir constaté dans le passé que leur participation aux activités complémentaires était à la fois satisfaisante et gratifiante. Nous croyons qu'ils veulent eux aussi que cette question soit réglée et nous les exhortons donc à réfléchir à l'incidence du retrait de leurs services sur leurs élèves et à reconsidérer cette tactique de négociation.

Recommandation 6 :

Qu'étant donné que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants croient que la participation de leurs membres aux activités complémentaires est volontaire, et étant donné que les enseignantes et les enseignants qui participent aux activités complémentaires le font volontairement, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants exhortent leurs membres à ne pas exercer de pression sur leurs collègues qui choisissent de participer aux activités complémentaires.

Compte tenu des prémisses de base énoncées dans cette recommandation, nous croyons qu'il n'est pas professionnel de la part des enseignantes et des enseignants d'exercer des pressions sur leurs collègues qui choisissent – dans des conditions difficiles, de l'aveu de tous les intervenants que nous avons entendus – de fournir leurs services aux élèves.

Une fois que le travail de l'enseignante ou de l'enseignant est défini, le fait de reconnaître le temps consacré aux activités complémentaires dans sa charge de travail éliminerait toute possibilité de retrait de ces activités comme tactique de négociation. Les activités volontaires faisant l'objet d'un crédit deviendraient partie intégrante de la charge de travail prescrite d'une enseignante ou d'un enseignant et ne pourraient donc pas faire l'objet d'un retrait sélectif de services. La décision de participer aux activités complémentaires serait volontaire, mais, une fois la décision prise et le temps crédité, la décision deviendrait contractuelle. *Par conséquent, la mise en œuvre des recommandations 1 et 2 éliminerait la possibilité d'utiliser les activités complémentaires comme tactique de négociation.*

Les recommandations 2 et 3 devraient être mises en œuvre ensemble, car elles visent toutes les deux à donner aux membres du personnel enseignant davantage de temps pour leur permettre de participer aux activités complémentaires – la recommandation 2 au palier secondaire et la recommandation 3 au palier élémentaire.

Recommandation 3 :

Que le ministère de l'Éducation fournisse un financement au palier élémentaire pour la surveillance du repas du midi, afin que les enseignantes et enseignants de l'élémentaire aient plus de temps pour se porter volontaires pour les activités internes; et que les conseils scolaires envisagent le recours à des bénévoles pour assumer les fonctions de surveillance du repas du midi.

La plupart des enfants qui fréquentent l'école élémentaire restent à l'école pour prendre leur repas du midi, et la surveillance de la salle où se prennent les repas est donc essentielle. La plupart des activités internes à l'école élémentaire ont également lieu à l'heure du midi. Quand les enseignantes et les enseignants sont chargés de surveiller le repas des enfants, il leur est impossible de participer à des activités internes, ce qui serait une utilisation plus judicieuse de leur temps.

Les recommandations 4 à 7 peuvent et devraient être mises en œuvre immédiatement. Bien qu'elles ne constituent pas en elles-mêmes une solution durable, ce sont des mesures à court terme qui permettront d'améliorer la situation actuelle.

Recommandation 4 :

Que la participation aux activités complémentaires demeure volontaire pour les enseignantes et les enseignants, et que le ministère de l'Éducation retire les articles non promulgués de la *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation* (projet de loi 74), qui visent à faire des activités complémentaires une responsabilité obligatoire des enseignantes et des enseignants.

Nous avons sillonné l'Ontario de long en large et *tous* les groupes que nous avons entendus nous ont dit que la participation aux activités complémentaires devrait être volontaire de la part des enseignantes et des enseignants. Les gens croient qu'il ne serait pas possible de rendre obligatoire la participation du personnel enseignant aux activités complémentaires et que cela ne permettrait pas

de répondre aux besoins des élèves en matière de programmes complémentaires. Les gens croient également qu'une telle mesure diminuerait l'esprit d'entraide et de bénévolat qui est un élément tellement positif de notre culture.

Recommandation 5 :

Que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants reconnaissent l'incidence négative de leur geste sur les élèves quand ils envisagent de se retirer des activités complémentaires comme tactique de négociation.

L'absence d'accès aux activités complémentaires nuit aux élèves en les privant d'expériences éducatives importantes comme celles que nous avons énumérées à la partie 1.1 du présent rapport : ces activités permettent aux élèves de forger leur caractère, d'améliorer leur capacité de raisonnement, d'acquérir des aptitudes sociales, de cultiver leurs talents, et sont l'occasion d'apprendre concrètement l'importance du travail en équipe, des responsabilités, de l'engagement et de l'effort. Bien que les élèves ne soient pas partie au conflit actuel dans le monde de l'éducation, ils n'en sont pas moins les victimes, et leurs perspectives d'avenir pourraient être diminuées par l'absence d'accès à des expériences de vie enrichissantes dans le cadre d'activités complémentaires.

La plupart des élèves et des parents que nous avons entendus sont convaincus que le retrait actuel du personnel enseignant dans ce domaine n'est pas « professionnel » de sa part. Beaucoup de ceux qui ont participé aux consultations ont dit croire que la situation actuelle contribue au déclin encore plus prononcé du niveau de respect déjà médiocre du public envers la profession enseignante.

Les enseignantes et les enseignants eux-mêmes nous ont dit avoir constaté dans le passé que leur participation aux activités complémentaires était à la fois satisfaisante et gratifiante. Nous croyons qu'ils veulent eux aussi que cette question soit réglée et nous les exhortons donc à réfléchir à l'incidence du retrait de leurs services sur leurs élèves et à reconsidérer cette tactique de négociation.

Recommandation 6 :

Qu'étant donné que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants croient que la participation de leurs membres aux activités complémentaires est volontaire, et étant donné que les enseignantes et les enseignants qui participent aux activités complémentaires le font volontairement, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants exhortent leurs membres à ne pas exercer de pression sur leurs collègues qui choisissent de participer aux activités complémentaires.

Compte tenu des prémisses de base énoncées dans cette recommandation, nous croyons qu'il n'est pas professionnel de la part des enseignantes et des enseignants d'exercer des pressions sur leurs collègues qui choisissent – dans des conditions difficiles, de l'aveu de tous les intervenants que nous avons entendus – de fournir leurs services aux élèves.

En même temps, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'alourdir la charge de travail d'une enseignante ou d'un enseignant en lui demandant de remplacer une ou un collègue qui s'occupe d'activités complémentaires pendant la journée scolaire. Il faudrait plutôt demander à une enseignante ou à un enseignant suppléant de remplacer celle ou celui qui s'absente pour cette raison. La recommandation 15 traite de la nécessité de financer l'emploi d'enseignantes et d'enseignants suppléants à cette fin.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement de l'Ontario, le ministère de l'Éducation, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario collaborent à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le respect pour la profession enseignante.

Il est clair que nous devons rétablir le respect du public envers la profession enseignante. Il est donc vital que les groupes susmentionnés déploient un effort concerté. Bien des aspects positifs, de « bonnes nouvelles », pourraient être communiqués au public. Des programmes provinciaux de récompenses pourraient être créés pour reconnaître la participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires. Non seulement le personnel enseignant actuel a besoin de se sentir apprécié, à la fois par le gouvernement et le public, mais les futurs enseignantes et enseignants potentiels ont également besoin d'entendre ce message.

« Nous devrons bientôt faire face à une pénurie d'enseignantes et d'enseignants et la crise est imminente. Les conseils scolaires trouvent déjà difficile de recruter et de garder à leur service toutes les enseignantes et tous les enseignants qualifiés dont nos écoles ont besoin. Il faut que la vie professionnelle de l'enseignante ou de l'enseignant paraisse attirante. L'enseignement doit être perçu comme une profession attrayante par les jeunes qui font leur choix de carrière. » (Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario)

La mise en œuvre des recommandations 8 à 13 exigera plus de temps. Nous croyons toutefois que ces recommandations atténueront beaucoup des difficultés que présente la prestation des activités complémentaires.

Recommandation 8 :

Qu'étant donné la définition actuelle par le ministère de l'Éducation du temps d'enseignement au palier secondaire, les conseils scolaires de district veillent à ce que le jour de classe et l'année scolaire soient organisés (fixés dans l'horaire) dans chaque conseil scolaire de manière à permettre à toutes les enseignantes et à tous les enseignants d'avoir chaque jour du temps à consacrer à la correction et à la préparation de cours à même les 300 minutes d'enseignement exigées pour chaque journée scolaire.

Les conseils scolaires et les écoles ont la souplesse voulue pour modifier le jour de classe et l'année scolaire afin de permettre aux enseignantes et aux enseignants de disposer chaque jour de temps de préparation de cours et de correction. Ils

devraient exercer le pouvoir discrétionnaire dont ils disposent pour donner aux enseignantes et aux enseignants davantage de temps à consacrer aux activités complémentaires après l'école. Entre autres exemples de changements au jour de classe qui permettraient d'atteindre cet objectif, mentionnons l'élimination du système semestriel et l'établissement de cinq périodes de 60 minutes par jour en combinaison avec un « horaire basculant » (horaire qui varie en fonction de cycles successifs de cinq jours et de six jours). Nous faisons toutefois remarquer que nous avons de sérieuses réserves quant au bien-fondé pédagogique d'un allongement de la durée des classes individuelles.

Recommandation 9 :

Que le ministère de l'Éducation élabore des normes pour la formation et l'orientation des bénévoles de la collectivité qui s'occupent d'activités complémentaires, et que cette formation et cette orientation soient dispensées par les écoles et les conseils scolaires.

Recommandation 10:

Que le ministère du Solliciteur général, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, examine des façons d'éliminer les frais qu'il exige pour procéder à des vérifications du casier judiciaire des parents et des membres de la collectivité qui se portent volontaires pour s'occuper d'activités complémentaires.

Recommandation 11:

Que les parents et les élèves soient représentés au sein des comités/associations des activités complémentaires aux niveaux local et provincial.

Recommandation 12:

Que les conseils scolaires et les municipalités fassent tout leur possible pour coordonner leurs ressources et travailler en collaboration, afin de renforcer à la fois les activités complémentaires à l'école et les programmes communautaires.

Recommandation 13:

Que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario définisse des critères pour l'élaboration de cours de direction d'activités complémentaires, et que les facultés d'éducation mettent au point et enseignent de tels cours afin de préparer les enseignantes et les enseignants à assumer la direction d'un vaste éventail d'activités complémentaires.

En même temps, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'alourdir la charge de travail d'une enseignante ou d'un enseignant en lui demandant de remplacer une ou un collègue qui s'occupe d'activités complémentaires pendant la journée scolaire. Il faudrait plutôt demander à une enseignante ou à un enseignant suppléant de remplacer celle ou celui qui s'absente pour cette raison. La recommandation 15 traite de la nécessité de financer l'emploi d'enseignantes et d'enseignants suppléants à cette fin.

Recommandation 7 :

Que le gouvernement de l'Ontario, le ministère de l'Éducation, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario collaborent à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le respect pour la profession enseignante.

Il est clair que nous devons rétablir le respect du public envers la profession enseignante. Il est donc vital que les groupes susmentionnés déploient un effort concerté. Bien des aspects positifs, de « bonnes nouvelles », pourraient être communiqués au public. Des programmes provinciaux de récompenses pourraient être créés pour reconnaître la participation des enseignantes et des enseignants aux activités complémentaires. Non seulement le personnel enseignant actuel a besoin de se sentir apprécié, à la fois par le gouvernement et le public, mais les futurs enseignantes et enseignants potentiels ont également besoin d'entendre ce message.

« Nous devrons bientôt faire face à une pénurie d'enseignantes et d'enseignants et la crise est imminente. Les conseils scolaires trouvent déjà difficile de recruter et de garder à leur service toutes les enseignantes et tous les enseignants qualifiés dont nos écoles ont besoin. Il faut que la vie professionnelle de l'enseignante ou de l'enseignant paraisse attirante. L'enseignement doit être perçu comme une profession attrayante par les jeunes qui font leur choix de carrière. » (Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario)

La mise en œuvre des recommandations 8 à 13 exigera plus de temps. Nous croyons toutefois que ces recommandations atténueront beaucoup des difficultés que présente la prestation des activités complémentaires.

Recommandation 8 :

Qu'étant donné la définition actuelle par le ministère de l'Éducation du temps d'enseignement au palier secondaire, les conseils scolaires de district veillent à ce que le jour de classe et l'année scolaire soient organisés (fixés dans l'horaire) dans chaque conseil scolaire de manière à permettre à toutes les enseignantes et à tous les enseignants d'avoir chaque jour du temps à consacrer à la correction et à la préparation de cours à même les 300 minutes d'enseignement exigées pour chaque journée scolaire.

Les conseils scolaires et les écoles ont la souplesse voulue pour modifier le jour de classe et l'année scolaire afin de permettre aux enseignantes et aux enseignants de disposer chaque jour de temps de préparation de cours et de correction. Ils

devraient exercer le pouvoir discrétionnaire dont ils disposent pour donner aux enseignantes et aux enseignants davantage de temps à consacrer aux activités complémentaires après l'école. Entre autres exemples de changements au jour de classe qui permettraient d'atteindre cet objectif, mentionnons l'élimination du système semestriel et l'établissement de cinq périodes de 60 minutes par jour en combinaison avec un « horaire basculant » (horaire qui varie en fonction de cycles successifs de cinq jours et de six jours). Nous faisons toutefois remarquer que nous avons de sérieuses réserves quant au bien-fondé pédagogique d'un allongement de la durée des classes individuelles.

Recommandation 9 :

Que le ministère de l'Éducation élabore des normes pour la formation et l'orientation des bénévoles de la collectivité qui s'occupent d'activités complémentaires, et que cette formation et cette orientation soient dispensées par les écoles et les conseils scolaires.

Recommandation 10:

Que le ministère du Solliciteur général, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, examine des façons d'éliminer les frais qu'il exige pour procéder à des vérifications du casier judiciaire des parents et des membres de la collectivité qui se portent volontaires pour s'occuper d'activités complémentaires.

Recommandation 11:

Que les parents et les élèves soient représentés au sein des comités/associations des activités complémentaires aux niveaux local et provincial.

Recommandation 12:

Que les conseils scolaires et les municipalités fassent tout leur possible pour coordonner leurs ressources et travailler en collaboration, afin de renforcer à la fois les activités complémentaires à l'école et les programmes communautaires.

Recommandation 13:

Que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario définisse des critères pour l'élaboration de cours de direction d'activités complémentaires, et que les facultés d'éducation mettent au point et enseignent de tels cours afin de préparer les enseignantes et les enseignants à assumer la direction d'un vaste éventail d'activités complémentaires.

Les recommandations 14 à 16 ont des incidences financières, notamment une recommandation qui, si elle était mise en œuvre, pourrait libérer des membres du personnel enseignant et des fonds que l'on pourrait affecter et consacrer aux activités complémentaires.

Recommandation 14:

Que le ministère de l'Éducation rétablisse, pour le personnel enseignant des paliers élémentaire et secondaire, trois journées pédagogiques devant servir au perfectionnement professionnel lié aux initiatives provinciales courantes et nouvelles.

À l'heure actuelle, la plupart des activités de perfectionnement professionnel en cours d'emploi liées à des initiatives comme le nouveau curriculum, les tests provinciaux et les nouveaux bulletins prennent place après l'école. Un plus grand nombre de journées consacrées au perfectionnement professionnel permettraient de libérer du temps après l'école que les enseignantes et les enseignants pourraient consacrer aux activités complémentaires.

Recommandation 15:

Que le ministère de l'Éducation prévoie une enveloppe (poste budgétaire) pour les activités complémentaires dans la formule de financement de l'éducation, pour financer les coordonnatrices et les coordonnateurs d'activités (au niveau de l'école et du conseil scolaire et entre les conseils), le transport lié aux activités complémentaires (y compris des trajets d'autobus tardifs) et l'embauchage d'enseignantes et d'enseignants suppléants pour remplacer les membres du personnel absents parce qu'ils s'occupent d'activités complémentaires pendant le jour de classe; et de plus que, en établissant cette enveloppe pour les activités complémentaires, le ministère consulte les associations de conseils scolaires et les représentants des conseils d'école.

Recommandation 16:

Que, à la lumière de la pénurie actuelle d'enseignantes et d'enseignants et de la situation financière changeante de la province, le ministère de l'Éducation rétablisse à 22 l'effectif moyen des classes du secondaire pour tous les conseils scolaires, afin de libérer des fonds pour les activités complémentaires.

La grande majorité des partenaires de l'éducation que nous avons consultés nous ont dit que la réduction par le gouvernement de l'effectif moyen des classes du secondaire à 21 élèves dans tous les conseils n'a pas fait de différence dans la qualité de l'éducation dispensée aux élèves. Nous proposons que le gouvernement accroisse à 22 élèves l'effectif moyen des classes du secondaire dans tous les conseils scolaires pendant une période d'essai de deux ans, libérant ainsi des fonds qui aideront à payer le coût des activités complémentaires. En libérant le personnel enseignant actuellement utilisé pour mettre en œuvre la réduction de

Les recommandations 14 à 16 ont des incidences financières, notamment une recommandation qui, si elle était mise en œuvre, pourrait libérer des membres du personnel enseignant et des fonds que l'on pourrait affecter et consacrer aux activités complémentaires.

Recommandation 14:

Que le ministère de l'Éducation rétablisse, pour le personnel enseignant des paliers élémentaire et secondaire, trois journées pédagogiques devant servir au perfectionnement professionnel lié aux initiatives provinciales courantes et nouvelles.

À l'heure actuelle, la plupart des activités de perfectionnement professionnel en cours d'emploi liées à des initiatives comme le nouveau curriculum, les tests provinciaux et les nouveaux bulletins prennent place après l'école. Un plus grand nombre de journées consacrées au perfectionnement professionnel permettraient de libérer du temps après l'école que les enseignantes et les enseignants pourraient consacrer aux activités complémentaires.

Recommandation 15:

Que le ministère de l'Éducation prévoie une enveloppe (poste budgétaire) pour les activités complémentaires dans la formule de financement de l'éducation, pour financer les coordonnatrices et les coordonnateurs d'activités (au niveau de l'école et du conseil scolaire et entre les conseils), le transport lié aux activités complémentaires (y compris des trajets d'autobus tardifs) et l'embauchage d'enseignantes et d'enseignants suppléants pour remplacer les membres du personnel absents parce qu'ils s'occupent d'activités complémentaires pendant le jour de classe; et de plus que, en établissant cette enveloppe pour les activités complémentaires, le ministère consulte les associations de conseils scolaires et les représentants des conseils d'école.

Recommandation 16:

Que, à la lumière de la pénurie actuelle d'enseignantes et d'enseignants et de la situation financière changeante de la province, le ministère de l'Éducation rétablisse à 22 l'effectif moyen des classes du secondaire pour tous les conseils scolaires, afin de libérer des fonds pour les activités complémentaires.

La grande majorité des partenaires de l'éducation que nous avons consultés nous ont dit que la réduction par le gouvernement de l'effectif moyen des classes du secondaire à 21 élèves dans tous les conseils n'a pas fait de différence dans la qualité de l'éducation dispensée aux élèves. Nous proposons que le gouvernement accroisse à 22 élèves l'effectif moyen des classes du secondaire dans tous les conseils scolaires pendant une période d'essai de deux ans, libérant ainsi des fonds qui aideront à payer le coût des activités complémentaires. En libérant le personnel enseignant actuellement utilisé pour mettre en œuvre la réduction de

l'effectif des classes, cette mesure aiderait aussi à réaliser la recommandation 2, qui exige un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants et aiderait par la même occasion à atténuer l'actuelle pénurie de personnel enseignant. Dans deux ans, le ministère pourrait réexaminer la question de l'effectif des classes.

3.4 Autres questions clés

Les partenaires de l'éducation nous ont entretenus d'autres questions importantes qui, bien qu'elles ne soient pas directement liées à notre mandat, méritent qu'on en fasse mention. Nous encourageons le ministère de l'Éducation et les autres partenaires de l'éducation à envisager les suggestions supplémentaires suivantes :

- **Réexaminer le programme d'enseignants-guides.** De nombreux groupes nous ont dit que le programme d'enseignants-guides, dans le cadre duquel des enseignantes et des enseignants sont chargés de conseiller individuellement des élèves sur l'orientation future de leurs études, n'est pas utile après la 9e année. Si ce programme était éliminé au-delà de la 9e année, les enseignantes et les enseignants du secondaire pourraient utiliser le temps qu'ils consacrent actuellement à ce programme pour fournir une aide pédagogique supplémentaire aux élèves de tous les niveaux du secondaire ou participer davantage aux activités complémentaires.
- **Envisager de mettre au point des demi-cours en 11e et en 12e année dans des matières facultatives du curriculum.** Des cours de ce genre aideraient les élèves qui souhaitent suivre des cours facultatifs supplémentaires dans le domaine des arts et de l'éducation physique, mais qui estiment qu'ils ne peuvent pas le faire parce que de tels cours empiéteraient sur les cours de base obligatoires.
- **Demander au Régime de retraite des enseignants d'autoriser les enseignantes et les enseignants à la retraite à enseigner plus que la limite actuelle de 90 jours sur deux ans, et d'envisager de supprimer complètement la limite de deux ans.** Cette mesure contribuerait à résorber la pénurie d'enseignantes et d'enseignants suppléants, dont on a besoin pour remplacer les enseignantes et les enseignants qui doivent s'absenter de l'école pour s'occuper d'activités complémentaires.
- **Créer un organisme provincial chargé de coordonner l'ensemble des activités complémentaires.** À l'heure actuelle, la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario est la seule organisation cadre provinciale qui coordonne des activités complémentaires, mais toutes les activités complémentaires bénéficieraient d'une telle coordination. Le rôle de la Fédération pourrait être renforcé, ou bien l'on pourrait créer une autre organisation.

4. Conclusion

Notre objectif dans le présent rapport est d'abord et avant tout de servir les élèves. Les élèves méritent d'avoir toutes les occasions voulues d'enrichir leur esprit et d'acquérir de nouvelles compétences en jouant d'un instrument dans l'orchestre de l'école, en participant à des expositions d'art et à des pièces de théâtre, en rédigeant des articles pour leur journal scolaire et en pratiquant des sports d'équipe. Ils méritent que les enseignantes et les enseignants assistent à leur cérémonie de remise des diplômes, les aident à obtenir des bourses et à être admis dans les universités et les collèges. Les élèves ne doivent pas être punis parce que le gouvernement, les conseils scolaires de district et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants n'arrivent pas à résoudre leurs divergences.

Les élèves, les parents, le personnel enseignant et les conseils scolaires de district veulent tous que les enseignantes et les enseignants ontariens recommencent à se porter volontaire pour des activités complémentaires. Le désir existe; la volonté d'agir doit suivre.

Nous sommes conscients que nos recommandations entraîneraient d'importants changements dans les politiques du ministère de l'Éducation, des conseils scolaires de district et des syndicats d'enseignantes et d'enseignants, ainsi que des dépenses additionnelles à même les deniers publics, mais il est crucial que toutes les parties assument leurs responsabilités envers les élèves ontariens et prennent des mesures concrètes pour résoudre cette crise.

Nous exhortons la ministre de l'Éducation, les associations de conseillères et de conseillers scolaires et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants à se réunir dans les plus brefs délais pour discuter du présent rapport et de ses recommandations. Il est urgent de commencer à mettre en œuvre des solutions *dès maintenant*, pour éviter que les élèves soient privés pendant une autre année scolaire d'expériences qui comptent parmi les plus enrichissantes de leur cheminement scolaire.

5. Liste des recommandations

Recommandation 1 : Que le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires de district et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants se mettent à la tâche, immédiatement et en collaboration, pour définir les tâches et les responsabilités professionnelles du personnel enseignant.

Recommandation 2 : Que les écoles et les conseils scolaires reconnaissent, en établissant la charge de travail des enseignantes et des enseignants d'écoles secondaires, que ceux-ci ont besoin de temps pour participer aux activités complémentaires.

Recommandation 3 : Que le ministère de l'Éducation fournisse un financement au palier élémentaire pour la surveillance du repas du midi, afin que les enseignantes et enseignants de l'élémentaire aient plus de temps pour se porter volontaires pour les activités internes; et que les conseils scolaires envisagent le recours à des bénévoles pour assumer les fonctions de surveillance du repas du midi.

Recommandation 4 : Que la participation aux activités complémentaires demeure volontaire pour les enseignantes et les enseignants, et que le ministère de l'Éducation retire les articles non promulgués de la *Loi de 2000 sur la responsabilité en éducation* (projet de loi 74), qui visent à faire des activités complémentaires une responsabilité obligatoire des enseignantes et des enseignants.

Recommandation 5 : Que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants reconnaissent l'incidence négative de leur geste sur les élèves quand ils envisagent de se retirer des activités complémentaires comme tactique de négociation.

Recommandation 6 : Qu'étant donné que les syndicats d'enseignantes et d'enseignants croient que la participation de leurs membres aux activités complémentaires est volontaire, et étant donné que les enseignantes et les enseignants qui participent aux activités complémentaires le font volontairement, les syndicats d'enseignantes et d'enseignants exhortent leurs membres à ne pas exercer de pression sur leurs collègues qui choisissent de participer aux activités complémentaires.

Recommandation 7 : Que le gouvernement de l'Ontario, le ministère de l'Éducation, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et les syndicats d'enseignantes et d'enseignants de l'Ontario collaborent à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir le respect de la profession enseignante.

Recommandation 8 : Qu'étant donné la définition actuelle par le ministère de l'Éducation du temps d'enseignement au palier secondaire, les conseils scolaires de district veillent à ce que le jour de classe et l'année scolaire soient organisés (fixés dans l'horaire) dans chaque conseil scolaire de manière à permettre à toutes

les enseignantes et à tous les enseignants d'avoir chaque jour du temps à consacrer à la correction et à la préparation de cours à même les 300 minutes d'enseignement exigées pour chaque journée scolaire.

Recommandation 9 : Que le ministère de l'Éducation élabore des normes pour la formation et l'orientation des bénévoles de la collectivité qui s'occupent d'activités complémentaires, et que cette formation et cette orientation soient dispensées par les écoles et les conseils scolaires.

Recommandation 10 : Que le ministère du Solliciteur général, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, examine des façons d'éliminer les frais qu'il exige pour procéder à des vérifications du casier judiciaire des parents et des membres de la collectivité qui se portent volontaires pour s'occuper d'activités complémentaires.

Recommandation 11 : Que les parents et les élèves soient représentés au sein des comités/associations des activités complémentaires aux niveaux local et provincial.

Recommandation 12 : Que les conseils scolaires et les municipalités fassent tout leur possible pour coordonner leurs ressources et travailler en collaboration, afin de renforcer à la fois les activités complémentaires à l'école et les programmes communautaires.

Recommandation 13 : Que l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario définisse des critères pour l'élaboration de cours de direction d'activités complémentaires, et que les facultés d'éducation mettent au point et enseignent de tels cours afin de préparer les enseignantes et les enseignants à assumer la direction d'un vaste éventail d'activités complémentaires.

Recommandation 14 : Que le ministère de l'Éducation rétablisse, pour le personnel enseignant des paliers élémentaire et secondaire, trois journées pédagogiques devant servir au perfectionnement professionnel lié aux initiatives provinciales courantes et nouvelles.

Recommandation 15 : Que le ministère de l'Éducation prévoie une enveloppe (poste budgétaire) pour les activités complémentaires dans la formule de financement de l'éducation, pour financer les coordonnatrices et les coordonnateurs d'activités (au niveau de l'école et du conseil scolaire et entre les conseils), le transport lié aux activités complémentaires (y compris des trajets d'autobus tardifs) et l'embauchage d'enseignantes et d'enseignants suppléants pour remplacer les membres du personnel absents parce qu'ils s'occupent d'activités complémentaires pendant le jour de classe; et de plus que, en établissant cette enveloppe pour les activités complémentaires, le ministère consulte les associations de conseils scolaires et les représentants des conseils d'école.

Recommandation 16 : Que, à la lumière de la pénurie actuelle d'enseignantes et d'enseignants et de la situation financière changeante de la province, le ministère de l'Éducation rétablisse à 22 l'effectif moyen des classes du secondaire pour tous les conseils scolaires, afin de libérer des fonds pour les activités complémentaires.

Annexes

Annexe A : Notices biographiques des membres du Groupe consultatif de la ministre sur les activités complémentaires

K. Douglas Brown, président

Douglas Brown est membre du conseil d'administration de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et commissaire à la Commission des relations de travail en éducation. Il est ancien président de la Commission de police de Southampton.

Avant de prendre sa retraite en 1998, M. Brown a travaillé pendant 30 ans comme enseignant et directeur d'école dans le comté de Bruce en Ontario. Au cours de toutes ces années, il a siégé à de nombreux comités du conseil scolaire, notamment le comité directeur pour les années de transition, le comité d'évaluation des membres du personnel enseignant et le comité chargé de la réforme de l'éducation au palier secondaire. M. Brown a également été président de la Bluewater (Bruce) Secondary Administrators' Association de 1994 à 1998 et président du district 44 de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario, en 1976.

Ernie Checkeris

Ernie Checkeris est membre du conseil d'administration de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et membre du conseil des gouverneurs de l'Université Thorneloe, qui fait partie de l'Université Laurentienne à Sudbury, en Ontario. Il a reçu l'Ordre de l'Ontario.

M. Checkeris a été conseiller scolaire à Sudbury pendant 55 ans. Ancien président de l'Ontario Public School Boards' Association et de l'Association canadienne des commissions/conseils scolaires, il a également collaboré aux travaux du Centre de leadership en éducation de l'Ontario et siégé à de nombreux groupes consultatifs, notamment la Commission Hall-Dennis (comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario), qui a produit l'important rapport *Living and Learning* (1968), le Conseil consultatif des relations civiques et multiculturelles de l'Ontario (vers la fin des années 70) et l'Ontario Bicentennial Advisory Commission (1984).

Cathy Cove

Cathy Cove est directrice du réseau Parent Network Ontario, organisme provincial de parents à but non lucratif qui défend les intérêts des parents dans le système d'éducation de l'Ontario. À l'école de ses enfants à Goderich, en Ontario, M^{me} Cove est également membre actif du comité sur la sécurité à l'école. Elle a récemment été nommée au Conseil ontarien des parents.

Colin Hood

M. Colin Hood est directeur général de la Fédération des associations du sport scolaire de l'Ontario. Il était auparavant conseiller principal pour une entreprise de planification des loisirs, directeur adjoint des parcs et des loisirs de la ville d'Oakville et adjoint spécial d'un sous-ministre adjoint du ministère de la Culture et des Loisirs de l'Ontario.

M. Hood a commencé sa carrière comme enseignant d'éducation physique en Angleterre et a ensuite enseigné cette même matière à Winnipeg, au Manitoba. Il a également été professeur à l'Université Dalhousie à Halifax, en Nouvelle-Écosse, pendant quatre ans. Il détient de nombreuses qualifications comme entraîneur.

Matthew Walker

Matthew Walker est en 12^{e} année à l'école secondaire M.M. Robinson à Burlington, en Ontario. Élève dont le nom figure au tableau d'honneur, il est membre actif des orchestres de cuivres et de jazz des élèves du cycle supérieur de son école et de la Burlington All-City High School Jazz Band. M. Walker est également associé d'une entreprise d'informatique en ligne.

Annexe B : Aperçu de la prestation d'activités complémentaires dans 21 conseils scolaires de district

Conseils scolaires de district de langue anglaise

Durham District School Board

Depuis les trois dernières années, ce conseil n'offre aucune activité complémentaire au palier secondaire. Nous avons entendu dire que le personnel enseignant était resté amer à la suite de l'entente de 1998, résolue par voie d'arbitrage, qui leur a imposé une charge de travail de 6,5 périodes d'enseignement sans augmentation de salaire. Même si la charge de travail était rajustée, il est peu probable que les activités complémentaires reprendraient rapidement dans les écoles secondaires.

Par contre, les écoles élémentaires offrent toute une gamme d'activités complémentaires. La section locale de l'Elementary Teachers' Federation of Ontario est très fière du nombre d'activités sportives et culturelles qui se déroulent dans les écoles élémentaires du conseil et puise dans les ressources du syndicat pour affecter des fonds au développement du leadership dans les sports. Elle finance également l'embauchage d'enseignantes et d'enseignants suppléants additionnels pour permettre aux membres du personnel enseignant d'assister à des foires scientifiques, à des festivals de musique et à des championnats sportifs.

Bien que le conseil ait en poste une personne chargée d'organiser les activités complémentaires et ait élaboré un guide de politiques sur l'utilisation des bénévoles, très peu de recrutement s'effectue à ce chapitre.

Greater Essex County District School Board

Au palier secondaire, les activités complémentaires ont été réduites d'environ la moitié par rapport à celles des dernières années. Le niveau varie d'une école à l'autre. Les membres du personnel enseignant qui se portent volontaires participent à ces activités pendant le semestre où ils ne doivent enseigner que trois périodes sur quatre.

Les deux dernières séries de négociations entre le conseil et son personnel enseignant ont été très difficiles et ce n'est qu'en menaçant d'un lock-out les enseignantes et les enseignants du secondaire que le conseil a conclu l'entente actuellement en vigueur. Les élèves ont le sentiment que la situation risque de s'aggraver plutôt que de s'améliorer. Selon des porte-parole du personnel enseignant, le ministère de l'Éducation a mis en œuvre trop de changements en trop peu de temps.

Hamilton-Wentworth District School Board

Récemment, le conseil a connu une grève difficile des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire, qui s'est terminée lorsque le retour au travail a été imposé par voie législative. Les membres du personnel enseignant ont avoué participer beaucoup moins aux activités complémentaires et ont déclaré qu'il pourrait bien s'écouler une longue période avant que le niveau d'activités habituel ne reprenne.

Au palier secondaire, le nombre d'activités complémentaires se situe à environ 75 p. 100 de ce qu'il était les années précédentes. Le niveau des activités varie beaucoup dans l'ensemble du conseil : certaines écoles en organisent seulement un petit nombre alors que d'autres maintiennent leur niveau habituel. La quantité de matchs disputés et le montant de temps que le personnel enseignant passe avec les élèves ont considérablement diminué. Les élèves et le personnel administratif parlent de friction dans les salles du personnel et de pressions exercées à l'endroit des membres du personnel enseignant qui acceptent de faire du bénévolat. On nous a également dit que les activités courantes n'étaient pas de la même « qualité » que les années précédentes.

Hastings and Prince Edward District School Board
Ce petit conseil est fier d'être connu comme ayant de très bonnes relations avec son personnel enseignant. À l'automne 2000, le niveau des activités complémentaires se situait cependant à environ 70 p. 100 de celui des années précédentes. Ce niveau est maintenant descendu à 50 p. 100 et continue de baisser. Le principal facteur invoqué pour cette diminution des services est l'épuisement professionnel.

L'association sportive locale fonctionne avec l'aide d'un coordonnateur du bureau central. Les membres de l'association estiment que, si les activités complémentaires sont vraiment importantes, il faudrait le reconnaître et y consacrer des ressources.

Kawartha Pine Ridge District School Board
Dans ce conseil, le niveau des activités complémentaires offertes se situe à environ 15 à 20 p. 100 de celui des années précédentes. Il n'existe pas d'association sportive de district et ce sont les chefs de section des écoles qui gèrent les activités sportives locales. Le principal facteur auquel on attribue la baisse du niveau des activités complémentaires et le manque de participation du personnel enseignant est l'accroissement de la charge de travail. Les porte-parole des écoles élémentaires ont indiqué que le niveau de participation des enseignantes et des enseignants avait considérablement baissé.

Lakehead District School Board
Même si ce conseil estime avoir de bons rapports avec son personnel enseignant, très peu d'activités complémentaires sont offertes dans ses écoles. Le conseil a établi une ligne de conduite sur l'utilisation des bénévoles et formé un groupe de travail chargé de se pencher sur la question des activités complémentaires. Jusqu'à présent, le conseil a réussi à recruter des bénévoles dans la communauté et les collèges locaux et ceux-ci ont organisé quelques activités sportives (mais aucune partie régulière). Les activités complémentaires dans le domaine du théâtre et de la musique sont plus nombreuses que dans celui des sports.

Des membres du personnel enseignant ont mentionné que les écoles comptent moins d'enseignantes et d'enseignants pour offrir toute une gamme d'activités et que la charge de travail est plus lourde. Ils ont ajouté que les personnes ayant de jeunes enfants veulent rentrer chez elles après les heures de classe. Quelques

élèves nous ont dit devenir cyniques après que les activités complémentaires ont été interrompues pendant trois années consécutives.

Ottawa-Carleton District School Board
Le niveau d'activités complémentaires est beaucoup moins élevé que par le passé. Dans certaines écoles, seuls les parents bénévoles offrent ce genre d'activités aux élèves. Sur 255 équipes sportives, 180 ont des entraîneurs qui ne font pas partie du personnel enseignant.

Le conseil a en place une ligne de conduite pour la formation de bénévoles de la collectivité, mais il éprouve de la difficulté à recruter les bénévoles dont il a besoin. Cette situation crée des inégalités dans le niveau des activités offertes à l'échelle du conseil. Selon le conseil, dans les secteurs moins fortunés, il est impossible de trouver des parents ou des membres de la collectivité pour faire du bénévolat. Certaines équipes, plus particulièrement des équipes féminines et juniors, éprouvent des problèmes à ce chapitre. En outre, il semblerait que certains parents bénévoles sont frustrés par les lignes directrices régissant la supervision.

Des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire ont mentionné qu'il leur était de plus en plus difficile de faire autant de bénévolat que par le passé en raison du travail qu'exige le nouveau curriculum. Dans l'ensemble du conseil, le personnel enseignant est davantage stressé et les demandes de prestations d'invalidité de longue durée sont à la hausse. Les enseignantes et les enseignants qui continuent à se porter volontaires pour les activités complémentaires se disent plus touchés. Le conseil estime qu'il faut résoudre ce problème le plus tôt possible.

Rainbow District School Board
Les cadres du conseil scolaire se sont dits persuadés que les activités complémentaires jouent un rôle important dans le développement global de l'enfant. Selon eux, il y aurait lieu de reconnaître et de récompenser les membres du personnel enseignant qui participent bénévolement à des activités complémentaires.

Les enseignantes et les enseignants de l'élémentaire offrent une gamme complète d'activités, mais déclarent qu'ils se sentent épuisés en raison du nouveau curriculum, des nouveaux bulletins scolaires et des évaluations provinciales. Ils affirment « ne pas avoir assez de temps pour les choses amusantes ».

Quelques enseignantes et enseignants du palier secondaire sont bénévoles pour des activités complémentaires et le conseil fait également appel à des bénévoles de la collectivité. Des conseils d'élèves ont organisé certains sports intra-muros. Les porte-parole des fédérations d'enseignantes et d'enseignants rapportent que leurs membres ont davantage recours au programme d'aide aux employés et aux congés de maladie et que 46 p. 100 des demandes de prestations d'invalidité de longue durée sont liées au stress. Les élèves des dernières années du secondaire craignent que leur manque de participation aux activités complémentaires ait une incidence sur leurs chances d'être admis à l'université et d'obtenir des bourses.

Thames Valley District School Board

Le nombre d'activités complémentaires a diminué d'environ 10 à 15 p. 100 par rapport à leur niveau habituel. Très peu d'enseignantes et d'enseignants se portent volontaires, des bénévoles de la collectivité s'occupent de quelques activités. L'association sportive locale fonctionne, mais doit faire face à un nombre accru de problèmes de discipline qui, semble-t-il, seraient attribuables à l'absence du personnel enseignant. Le coût de l'équipement, par exemple, devient un problème majeur. Les cadres nous ont dit qu'ils doivent assumer beaucoup trop de responsabilités en essayant de remplacer le personnel enseignant dans les activités complémentaires.

Toutefois, dans une lettre adressée à la ministre de l'Éducation le 10 novembre 2000 et signée par 13 partenaires, y compris les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, tous les partenaires en éducation de ce conseil scolaire déclarent entretenir entre eux d'excellentes relations de travail. Ils affirment avoir conclu une entente en juin dernier pour résoudre le problème des activités complémentaires mais que le projet de loi 74 avait gâché leurs efforts en changeant les règles du jeu. Compte tenu des circonstances, le conseil affirme qu'il lui est difficile d'aller de l'avant.

Toronto District School Board

Ce conseil a récemment mis fin à des négociations longues et pénibles avec les syndicats d'enseignantes et d'enseignants des deux paliers. Au secondaire, le niveau d'activités complémentaires varie d'une école à l'autre. Des bénévoles de la collectivité et les conseils d'élèves offrent certaines activités. Dans les écoles élémentaires, le niveau d'activités complémentaires s'est à peu près maintenu, mais les équipes sportives participent à moins de compétitions en raison du manque d'enseignantes et d'enseignants suppléants pouvant remplacer les enseignants-entraîneurs accompagnant les élèves aux événements sportifs qui se déroulent à l'extérieur de l'école.

Conseils scolaires de district catholiques de langue anglaise

Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board

Ce conseil scolaire a récemment mis fin à une grève du zèle de son personnel et la situation demeure précaire. Les membres du personnel enseignant recommencent à participer aux activités complémentaires, et le nombre de ces activités s'accroît graduellement. Les élèves ont mis sur pied un programme de « camaraderie secrète » grâce auquel ils témoignent leur appréciation aux enseignantes et aux enseignants qui acceptent de s'occuper bénévolement d'une activité en leur laissant une petite surprise sur leur bureau.

Ce conseil scolaire et son conseil coïncident, le Limestone District School Board, ont conjointement embauché un responsable des sports pour les aider à organiser et à coordonner les activités sportives dans leur région.

District School Board 38 (London Catholic)
Les activités complémentaires se situent à environ la moitié de leur niveau habituel. Toutes les équipes ont une enseignante-conseillère ou un enseignant-conseiller ou encore une enseignante-entraîneuse ou un enseignant-entraîneur. On nous a dit que les collègues de travail et les membres de l'association sportive locale exercent des pressions sur les enseignantes et les enseignants bénévoles pour qu'ils retirent leurs services. Ces derniers soulignent l'urgence de résoudre le problème des activités complémentaires.

Un modèle a été proposé par le Conseil ontarien des directrices et des directeurs de l'éducation comme solution possible au problème, mais tous les partenaires en éducation de ce conseil scolaire conviennent qu'avant que ce modèle ne soit accepté ils doivent avoir l'occasion de se consulter et d'en discuter. Selon eux, il est essentiel d'accorder au personnel enseignant plus de temps pour accomplir son travail.

Durham Catholic District School Board
Tout comme son homologue public, le Durham Catholic District School Board n'offre aucune activité complémentaire au palier secondaire depuis les trois dernières années. Quelques activités sont organisées dans certaines écoles secondaires et ce sont des membres du personnel enseignant ayant des enfants dans ces écoles, des parents bénévoles et des élèves servant de moniteurs qui appuient ces activités.

La croissance rapide de la population étudiante dans ce conseil a également eu une incidence sur la prestation d'activités complémentaires. Deux écoles comptent chacune 38 classes mobiles, une autre école fonctionne sur deux campus distincts et des travaux de construction sont en cours pour deux nouvelles écoles et deux ajouts à d'autres écoles. Pour remédier au problème de congestion des installations, une journée de cinq périodes « mobiles » a été instaurée, la moitié des élèves commençant plus tôt et l'autre moitié terminant plus tard. Compte tenu de cette situation, il est très difficile d'offrir des activités complémentaires en dehors des heures de classe.

Les activités complémentaires des écoles élémentaires se situent à peu près à leur niveau habituel.

Huron-Superior Catholic District School Board
Ce conseil offre toute une gamme d'activités complémentaires auxquelles participent des membres du personnel enseignant et des bénévoles de la collectivité. Même si le taux de participation des enseignantes et des enseignants a diminué, ceux-ci encouragent le recours à des bénévoles. Les élèves sont reconnaissants du temps que leurs enseignantes et enseignants consacrent bénévolement à ces activités. Selon les élèves, les membres du personnel enseignant, les porte-parole des fédérations et les directrices et directeurs d'école, c'est grâce à la directrice de l'éducation qu'une telle ambiance positive règne et qu'un aussi grand nombre d'enseignantes et d'enseignants participent aux activités complémentaires. On

nous a dit que la directrice de l'éducation fait preuve d'ouverture d'esprit, entretient des rapports de collaboration avec le personnel et a créé un climat de confiance où l'apport de chaque personne est reconnu.

Le conseil estime que le temps est une préoccupation majeure. Les cadres administratifs ont proposé de restructurer le jour de classe pour le diviser en cinq périodes d'une heure chacune. Un crédit équivaudrait à 90 heures d'études. Chaque enseignante ou enseignant enseignerait quatre crédits par jour, aurait droit à une heure pour le repas du midi et à une période libre d'une heure. Les élèves pourraient accumuler 40 crédits sur une période de quatre ans et suivre des cours au choix ouvrant droit à des crédits dans le domaine de la musique, de l'éducation physique, des arts et du théâtre (matières qui, selon le nouveau curriculum, font concurrence aux cours fondamentaux pour une place à l'horaire).

Niagara Catholic District School Board

Par le passé, le personnel enseignant de ce conseil scolaire a fait la grève du zèle, mais le conseil dit maintenant entretenir de bonnes relations de travail avec son personnel. Les conseillères et les conseillers scolaires ont insisté sur la nécessité de respecter les enseignantes et les enseignants et d'apprécier leur travail. Toutes les activités complémentaires ont lieu, mais pas dans toutes les écoles et, pour ce qui est des sports, pas toujours aux niveaux midget et junior. L'encadrement n'est pas assuré pour les nouveaux membres du personnel enseignant qui participent aux activités complémentaires. Les programmes du cycle moyen sont les plus touchés. Pour chacune des trois saisons de sport, le conseil a embauché des responsables des sports qui sont chargés de former les équipes et d'organiser des tournois. Le conseil partage le coût de ces personnes avec son conseil coïncident de langue anglaise.

Même si un grand nombre d'activités ont lieu, la situation est précaire et rien ne garantit que le conseil réussira à maintenir ce niveau pendant l'année scolaire 2001-2002.

Simcoe Muskoka Catholic District School Board

Situé dans une région à forte croissance de la province, ce conseil a maintenu ses activités complémentaires à un bon niveau. Après avoir négocié un contrat de deux ans en juin 2000, le conseil et le personnel enseignant entretiennent de bons rapports. On nous a dit que de jeunes enseignantes et enseignants, nouveaux au Conseil, apportent énergie et enthousiasme à la mise sur pied d'une grande variété d'activités complémentaires. Le conseil les appuie en accordant 100 jours de suppléance pour remplacer les enseignantes et les enseignants qui doivent s'absenter pendant les jours de classe pour diriger des activités complémentaires.

Le conseil nous a cependant dit que, même si tout semble bien aller, le taux d'absentéisme du personnel enseignant et le taux d'utilisation du régime d'assurance-médicaments ont monté en flèche. Le conseil s'inquiète également du coût élevé des services de transport (autobus tardifs) qu'il doit offrir pour permettre aux élèves de participer aux activités complémentaires.

Thunder Bay Catholic District School Board

Certains sports et certaines activités sociales ont encore lieu sous la direction de quelques membres du personnel enseignant et de bénévoles de la collectivité. Les élèves assument un rôle de premier plan en ce qui concerne les sports intra-muros. Les parents expriment des inquiétudes quant aux compétences des bénévoles de la collectivité et à la sécurité des élèves. Le conseil et son conseil coïncident de langue anglaise ont formé un groupe de travail qui sera chargé d'examiner la prestation des activités complémentaires dans leur territoire de compétence. Les cadres administratifs sont persuadés que les activités complémentaires reprendront leur cours normal, mais que le « temps » et la « reconnaissance » sont la clé de la résolution du problème.

Windsor-Essex Catholic District School Board

Dans ce conseil, la plupart des activités complémentaires continuent d'être offertes aux deux paliers, mais le niveau de participation des élèves a diminué. Les directrices et directeurs d'école nous ont dit qu'il leur sera difficile de maintenir le même niveau de participation du personnel enseignant en septembre 2001. De concert avec l'Université de Windsor, le conseil travaille à préparer des ateliers pour donner aux parents et aux bénévoles de la collectivité la formation dont ils ont besoin pour assumer le rôle d'entraîneurs.

Les parents ont le sentiment que les activités complémentaires sont excellentes pour les élèves et qu'elles aident à augmenter le taux de persévérance scolaire.

Conseils scolaires de district catholiques de langue française

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud

Selon les cadres du conseil scolaire, les activités complémentaires sont encore nombreuses, car la convention collective de trois ans conclue avec le personnel enseignant a rétabli la paix au sein du conseil.

Le conseil estime que, pour inculquer aux élèves la fierté de leur culture franco-ontarienne, il faut leur permettre de jouer et de rivaliser dans leur propre langue. Le conseil exerce sa compétence sur une vaste région géographique et un pourcentage élevé de ses élèves se rendent à l'école en autobus. Le conseil nous a dit qu'il est donc important que les activités complémentaires se déroulent pendant le jour de classe afin que les élèves puissent se rendre à d'autres écoles de langue française pour participer à des compétitions au lieu d'être limités à concourir uniquement avec les écoles de langue anglaise locales administrées par les conseils scolaires coïncidents.

Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien

Ce conseil a également souligné l'importance pour les élèves de participer à des activités complémentaires, pour assurer la survie de la culture franco-ontarienne. Il a déclaré qu'il faudrait accorder assez de temps au personnel enseignant pour lui permettre de faire du bénévolat à ce chapitre. Le niveau d'activités complémentaires est beaucoup moins élevé que par le passé. Les enseignantes et les enseignants enseignent 6,25 périodes sur 8 et il semblerait que les relations employeur-employés se détériorent à l'approche de la négociation d'une nouvelle convention collective.

Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
Le conseil et les parents sont d'avis que les élèves devraient acquérir les aptitudes sociales et en leadership associées à la participation à des activités complémentaires dans un milieu francophone. Si les écoles n'offraient pas ces activités, les élèves auraient tendance à participer aux activités organisées par la collectivité, qui selon toute vraisemblance seraient offertes en anglais seulement.

Aux termes de la première convention collective conclue entre le conseil et son personnel enseignant, les membres ont une charge de travail de 6,5 périodes, ce qui signifie qu'ils enseignent chaque jour quatre périodes sur quatre pendant tout un semestre. Ils déclarent que c'est très épuisant et qu'à l'avenir ils ne combineraient pas cette charge de travail avec des activités complémentaires. Pour tenter de réduire cette charge de travail, le conseil a créé des demi-cours en arts et en éducation physique, ce qui permet d'assigner uniquement 3,5 périodes par jour aux enseignantes et aux enseignants par semestre.

Les cours ouvrant droit à un demi-crédit donnent aussi l'occasion aux élèves, qui doivent obtenir un grand nombre de crédits obligatoires (y compris en français, en anglais et en religion), de suivre des cours favorisant leur participation à des activités complémentaires. De plus, comme les enseignantes et les enseignants disposent d'une demi-période libre, ils seront plus portés à prendre part aux activités complémentaires, qui seront par le fait même plus nombreuses.

Annexe C : Groupes partenaires de l'éducation consultés

Groupes de langue anglaise

Élèves	OCSCF	Ontario Catholic Student Council Federation
	OSSSA	Ontario Secondary School Students' Association/Association des étudiants d'école secondaire de l'Ontario
Parents	OAPCE	Ontario Association of Parents in Catholic Education
	OFHSA	Ontario Federation of Home and School Associations
	OPC/COP	Ontario Parent Council/Conseil ontarien des parents
Enseignantes et enseignants	OECTA	Ontario English Catholic Teachers' Association
	ETFO	Elementary Teachers' Federation of Ontario
	OSSTF/ FEESO	Ontario Secondary School Teachers' Federation/Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario
	OTF/FEO	Ontario Teachers' Federation/Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Directrices et directeurs d'école	CPCO	Catholic Principals' Council of Ontario
	OPC	Ontario Principals' Council
Agentes et agents de supervision	OCSOA	Ontario Catholic Supervisory Officers' Association
	OPSOA	Ontario Public Supervisory Officials' Association
Directrices et directeurs de de l'éducation	CODE	Council of Ontario Directors of Education/Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation
Conseillères et conseillers scolaires	OCSTA	Ontario Catholic School Trustees' Association
	OPSBA	Ontario Public School Boards' Association
	OSTA	Ontario Students Trustees' Association
Autres		Ontario Ministry of Tourism, Culture and Recreation/Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs

Groupes de langue française

Élèves	FESFO	Fédération de la jeunesse franco-ontarienne
Parents	PPE	Parents partenaires en éducation
Enseignantes et enseignants	AEFO	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens
Directrices et directeurs d'école	ADFO	Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes
Agentes et agents de supervision	ASFO	Association des agentes et agents de supervision franco-ontariens
Conseillères et conseillers scolaires	ACEPO	Association des conseillères et des conseillers des écoles publiques de l'Ontario
	AFOCSC	Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques

Annexe D : Organismes et particuliers qui ont présenté un mémoire ou un autre document écrit *

Organismes qui ont présenté un mémoire

29 janvier 2001	Ontario Public Supervisory Officials' Association. Peter Askey, président
1er février 2001	Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation/Council of Ontario Directors of Education. Frank Kelly, secrétaire exécutif
9 février 2001	Ontario Public Supervisory Officials' Association. Frank Kelly, directeur général
9 février 2001	Ontario Public School Boards' Association. Elizabeth Sandals, présidente
13 février 2001	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens. Lise Routhier-Boudreau, présidente
13 février 2001	Ontario Students Trustees' Association
13 février 2001	Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes. Armand Gagné, président
15 février 2001	Ontario Catholic School Trustees' Association. Patrick V. Slack, directeur général
20 février 2001	Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario/ Ontario Teachers' Federation
20 février 2001	Ontario Association of Parents in Catholic Education
20 février 2001	Ontario English Catholic Teachers' Association. James Smith, président, et Claire Ross, secrétaire générale
20 février 2001	Elementary Teachers' Federation of Ontario. Phyllis Benedict, présidente
20 février 2001	Ontario Principals' Council
20 février 2001	Association des étudiants des écoles secondaires de l'Ontario/Secondary School Students' Association
20 février 2001	Ontario Federation of Home and School Associations. Judy Watson, présidente
21 février 2001	Parents partenaires en éducation. Dianne Ellis, présidente
21 février 2001	Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario/Ontario Secondary School Teachers' Federation. Earl Manners, président
21 février 2001	Conseil ontarien des parents/Ontario Parent Council [présentation orale seulement]

Organismes qui ont présenté un autre document écrit

Conseils scolaires

23 janvier 2001	Durham District School Board. Elizabeth Roy, présidente
25 janvier 2001	London District Catholic School Board. Patrick J. Dunne, directeur de l'éducation
7 février 2001	Rainbow District School Board. Doreen Dewar, présidente
7 février 2001	Rainbow District School Board. Gordon J. Ewin, directeur de l'éducation
9 février 2001	Rainy River District School Board. Warren Hoshizaki, directeur de l'éducation
12 février 2001	Toronto District School Board

* Les noms ont été reproduits comme ils paraissaient sur les documents.

13 février 2001	Peel District School Board. Harold Brathwaite, directeur de l'éducation
15 février 2001	Ottawa-Carleton School Board. Julian Hanlon, surintendant des ressources humaines
20 février 2001	Bluewater District School Board. Earl Farrell
20 février 2001	Halton Catholic School Board. Fred L. Sweeney, directeur de l'éducation
27 février 2001	Harbord Collegiate Institute School Council. Edith Kettle, présidente

Écoles, conseils d'école et comités

19 janvier 2001	Ottawa-Carleton Assembly of School Councils. Ken Slemko, coprésident, comité des écoles secondaires
23 janvier 2001	Northern School Council. Marshall Kern, président
29 janvier 2001	Adam Scott C.V.I. and Intermediate School. David Myrvold, directeur
31 janvier 2001	Westgate C.V.I. School Council. Robert Workman, président
5 février 2001	Sandwich Secondary School Council. Sue Harndon, présidente
6 février 2001	Collège Notre-Dame
7 février 2001	Conseil d'école catholique St-Denis, Sudbury. Manon Lemonde, présidente
7 février 2001	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario. Hélène C. Chayer, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière
8 février 2001	R.H. King Academy School Council. Coline Gardhouse, coprésidente, et Anna Brackley, présidente du conseil des élèves
11 février 2001	Archbishop Denis O'Connor School Council. Gerry McDonald, président
12 février 2001	Oakridge Secondary School Council. Anne-Marie Thompson, présidente
14 février 2001	Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est. Madelaine Chevalier, présidente
15 février 2001	Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques. Lorraine Gandolfo, directrice générale
15 février 2001	Dr. G.W. Williams Secondary School Council. Brenda Cassidy, présidente
16 février 2001	Stouffville High School Council. J.L. Macdonald et J. Howe, coprésidents
19 février 2001	Park Street School Council. Sandra Wheeler-Dunleavey et Trudy Balko, coprésidentes
20 février 2001	Victoria Park Secondary School. Sue Lockington, coprésidente
21 février 2001	South Grenville District High School. Brenda Ramsay, présidente
27 février 2001	Thornhill Secondary School Council. Nan Marie Wismer, présidente
[sans date] février 2001	Uxbridge Secondary School Community Council. Karyn Cotie, présidente
7 mars 2001	Bishop P.F. Reding Roman Catholic Secondary School Council. John London, coprésident
7 mars 2001	LCCVI School Council. Bonnie Tetreault, présidente
[sans date] 2001	Fr. Leo J. Austin Catholic School Council. Anita Mensink, présidente

Autres organismes

15 janvier 2001	People for Education. Annie Kidder
30 janvier 2001	Professional Development Associates of Ontario. John Fredette, agent des communications par intérim
30 janvier 2001	Faculté d'éducation physique et de santé, Université de Toronto. Bruce Kidd, professeur et doyen
30 janvier 2001	Ontario English Catholic Teachers' Association, unité de Simcoe Muskoka. Catherine MacDonald, présidente du conseil d'administration
30 janvier 2001	Ontario English Catholic Teachers' Association, unité de Simcoe Muskoka – palier élémentaire
5 février 2001	People for Education. Annie Kidder
6 février 2001	Ontario English Catholic Teachers' Association, unité du Niagara. Tharon Nylander-Rodgers, président
6 février 2001	Professional Development Associates of Ontario. John Fredette, partenaire
7 février 2001	Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens du Moyen-Nord catholique. Gisèle Morin, présidente, et Guill Archambault, officier
7 février 2001	Elementary Teachers' Federation of Ontario. Section locale du district de Rainbow
8 février 2001	Elementary Teachers' Federation of Ontario – Durham. Bill Butcher, président; Anna Huston, première vice-présidente; Rachel Genecey, deuxième vice-présidente
9 février 2001	Ontario Association of Supervisors of Physical Education and Health Education. Carol Rocks, présidente
9 février 2001	Toronto 2008 Olympic Bid. John Bitove, président et directeur général
13 février 2001	Organisation of English Catholic Teachers' Association – Durham Secondary. Robert McDonnell, président
13 février 2001	Riverdale Collegiate Parent Council. Greg Staios, président, et Ellen Kert
17 janvier 2001	Durham Coalition for Extra Curricular Activities. Jennifer S. Thomson, vice-présidente
22 février 2001	Lakehead Elementary Teachers of Ontario. Chris Lofts, président
25 février 2001	Toronto Parent Network. Cathy Dandy
1er mars 2001	Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario/Ontario Secondary School Teachers' Federation, district 18, unité de négociation du personnel enseignant. Gail Sanye, présidente. Soumission conjointe avec l'Ontario English Catholic Teachers' Association. Comté de Wellington, Brenda McGinnis, présidente
6 mars 2001	Conseil des arts de l'Ontario. John Brotman, directeur général intérimaire; Steven Campbell, directeur de l'éducation artistique et des arts dans la communauté; Julia Foster, présidente. Soumission conjointe avec la Sport Alliance of Ontario. Guy Bradbury, directeur général/directeur de l'exploitation, et Rolf Lund, président
8 mars 2001	Ontario Physical and Health Education Association. Wes McConnell, président
[sans date] 2001	Ontario Secondary School Students' Association, région Nord-Ouest. Bob Bickford, président régional

Particuliers

6 janvier 2001	Sheri L. Stamarski
25 janvier 2001	Greg Garrett
25 janvier 2001	Jim Campbell
25 janvier 2001	John Burns
26 janvier 2001	Ian Fairley
26 janvier 2001	John Lynch
27 janvier 2001	Bill Macdonald
29 janvier 2001	Marilyn Tudhope
30 janvier 2001	Mary DiTomaso
30 janvier 2001	John Hoffmann
30 janvier 2001	Rick Smith
31 janvier 2001	Frank S. Bitonti
31 janvier 2001	Andrew Foulds
4 février 2001	Dave Noble
5 février 2001	Carol A. Conway
6 février 2001	Gaetanne Robineau-Rab
7 février 2001	Ron Dubuc
7 février 2001	R. S. Darling et B. Slywchuk
7 février 2001	Michael Page
7 février 2001	Jennifer Holub
7 février 2001	Sam Martin
7 février 2001	Bob Young
8 février 2001	Michael Nihmey
9 février 2001	Joyce Mckenzie
9 février 2001	Al Truscott
10 février 2001	Delmar Maize
11 février 2001	Joe Simpson
12 février 2001	Doug Kettle
13 février 2001	Ross Perry
13 février 2001	Marion Abel
13 février 2001	Carol Cricker-Wilson
13 février 2001	Margaret Joseph
13 février 2001	Christine Bell
13 février 2001	Cheryl Schuster
13 février 2001	Suzanne Wade
13 février 2001	Catherine Gordon Green
13 février 2001	M. McCaslin
13 février 2001	Dennis Kuyster
13 février 2001	Sylvia Raynham
13 février 2001	Melissa Cowen
14 février 2001	Cathy Sears
14 février 2001	Paul B. Tonner, avec des suggestions de David R. Lee et d'Ernie Aitkens
18 février 2001	Wendy Smith-Heard
18 février 2001	Siobhan Duffy
18 février 2001	Janet Veit
19 février 2001	Barrie Lillie
19 février 2001	Dorice Stephen
20 février 2001	Trudy Griffiths
20 février 2001	Gloria McGinn-McTeer
20 février 2001	Bob Bill, Laurann Vanvolkenburg
23 février 2001	Donald G. Mackay
23 février 2001	Graham Macmillan
24 février 2001	Bob Gollinger
7 mars 2001	Michael Brown et al.
7 mars 2001	Joan Woodcock
[sans date] 2001	Ken Manderville

Ministère du gouvernement de l'Ontario

21 février 2001	Ministère du Tourisme, de la Culture et des Loisirs. Judy Sutcliffe, directrice, Direction des sports et des loisirs

Autres instances

19 février 2001	Ben Huot, directeur administratif adjoint et directeur des relations de travail, Quebec English School Boards Association
19 février 2001	John Carlyle, surintendant, école River East, division 9, Winnipeg
19 février 2001	Mike Robinson, directeur, École secondaire John Marshall, Rochester, NY

Annexe E : Bibliographie sommaire

Rapport

Ontario. Commission d'amélioration de l'éducation. *La voie de l'avenir – V : Rapport sur l'amélioration du rendement des élèves*, Toronto, la Commission, décembre 2000.

Articles de périodiques

Chimielewski, Tonya R. « Student Leadership: A Checklist for Success », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 19-23.

Dickman, Diane, et John A. Lammel. « Getting to the Core of Student Athletic Standards », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 30-32.

Enwistle, Sharon. « Activities and the Principal », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 82.

Klesse, Edward J., et Jan A. D'Onofrio. « The Value of Cocurricular Activities », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 5-7.

Lannert, Grace. « Academics and Activities », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 25-29.

Permuth, Steve, et Rachel S. Permuth. « Legal Dimensions of School Activities », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 34-37.

Solter, Davita. « How to Avoid Adviser Burnout », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 81.

Taylor, Kelley R. « Court Decisions That Affect School Leaders », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 79-80.

Theisen, Rick. « Student Government: As Real as It Gets », *Principal Leadership* (octobre 2000), p. 10-17.

Autres documents

Donnelly, Peter, et Bruce Kidd. « The Crisis in School Sport », bulletin du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport, nº 29 (mai 2000), p. 28-30.

Donnelly, Peter, Cora McCloy, LeAnne Petherick et Parissa Safai. « Crisis in School Sport: Issues and Resolutions », rapport sur le colloque du Centre for Sport Policy Studies (27-29 janvier 2000), Toronto, Faculté d'éducation physique et de santé, Université de Toronto, janvier 2000.

Ontario Catholic Supervisory Officers' Association. « The Role of the Catholic Principal in Ontario: A Response to the Ontario College of Teachers' Provincial Consultation on the Principals' Qualification Program », Toronto, l'Association, janvier 2001.

Rowdon, Don. « Roadblocks to Volunteering as a Teacher-Coach: The Last Straw », présenté au colloque du Centre for Sport Policy Studies, Toronto, Faculté d'éducation physique et de santé, Université de Toronto, janvier 2000.

White, Anita, Cora McCloy, LeAnne Petherick et Parissa Safai. « International Models and Alternatives for Workload Issues », Centre for Sport Policy Studies, Toronto, Faculté d'éducation physique et de santé, Université de Toronto, février 2000.